

Regnier Desmarais

# Relation de la querelle de Malezieu avec l'Académie Française

Édition critique par Ioana GALLERON  
Université de Paris III

Version modernisée

Distributed under a Creative Commons License – Attribution – Non  
Commercial – Share Alike 4.0 International

LICORN publishing

2017

## Introduction

Ce document reproduit le texte du manuscrit intitulé « Relation de la querelle de Malezieu avec l'Académie française, arrivée à la fin de l'année 1704, et recueil des vers qui ont été faits à cette occasion », conservé à la Bibliothèque Nationale de France, et dont une reproduction en mode image peut être consultée à l'adresse : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058953d?rk=21459;2>

À partir de ce témoin, confronté avec d'autres dont la liste est donnée plus bas, ont été préparés :

- une édition XML/TEI du texte (identifiant Nakala/ Handle 11280/ce360734)
- un document pdf avec une transcription en orthographe modernisée ;
- un document pdf proposant une transcription quasi-diplomatique.

Les lignes qui suivent proposent une brève présentation du contexte dans lequel le document a vu le jour et des principaux acteurs de la querelle qu'il raconte. Dans une deuxième partie, il s'attache à rendre compte des principes philologiques adoptés pour cette édition. Pour des détails complémentaires, on consultera l'en-tête du document TEI, qui précise les choix de balisage et la façon dont ils rendent compte de la structure du texte.

### Une querelle d'élection à l'Académie française

Dès sa création en 1635, l'Académie française jouit, en principe, d'une liberté de choix en ce qui concerne les personnes appelées à remplacer les membres défunts. Ses décisions doivent toutefois être agréées par son protecteur : le cardinal de Richelieu d'abord, puis Pierre Séguier et Colbert, enfin le roi Louis XIV en personne. Loin de constituer une garantie de sa liberté, ce protectorat exercé depuis les plus hautes sphères du pouvoir est synonyme de décisions imposées et d'élections biaisées, d'autant plus que, au-delà du monarque, nombreux sont les aristocrates qui pensent avoir leur mot à dire sur la question, de façon ponctuelle ou récurrente. Tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et en dépit de règlements qui posent, puis réaffirment, l'idée d'un travail de cooptation mené collégialement, à l'exclusion de toute intervention extérieure et de toute pression, les élections à l'Académie sont le lieu de combats d'influence, de sollicitations et d'ambassades plus ou moins secrètes<sup>1</sup>.

La *Relation de la querelle de Malezieu avec l'Académie française* met en lumière un de ces moments ou, plus exactement, une période de crise. Elle est liée à la non-élection de l'abbé de Chaulieu, poète léger, libertin, recommandé par le duc de Bourbon-Condé, ainsi que par le duc du Maine, auquel est préféré d'abord le président de Lamoignon du Parlement de Paris, puis Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, évêque de Strasbourg, l'abbé de Polignac, l'abbé Abeille, et enfin Fabio Brulart de Sillery<sup>2</sup>. N'ayant pas réussi à imposer leur protégé, les deux princes, dans les veines desquels coule du sang royal, organisent une campagne de dénigrement de l'Académie, dont la pièce maîtresse est une pièce pour marionnettes, intitulée *Polichinelle demandant une place à l'Académie*, et probablement écrite par Nicolas de Malezieu, académicien lui-même, mais avant tout « client » du duc et de la duchesse du Maine. Injurieuse, ordurière, cette dernière déclenche toute une série de « réponses » en vers, probablement en partie orchestrées par les académiciens,

---

<sup>1</sup> Quoique les historiens préfèrent donner une image plus lisse de l'institution, des échos de ces querelles et crises d'élections ne manquent pas de se faire entendre dans l'*Histoire de l'Académie française, par Messieurs Pellisson et d'Olivet, de la même Académie*, Paris, J. B. Coignard, troisième édition, revue et augmentée, tome second, 1743 ; Paul Mesnard, *Histoire de l'Académie française depuis sa fondation jusqu'en 1830*, Paris, Charpentier, 1857 ; Émile Gassier, *Les Cinq cents immortels. Histoire de l'Académie française, 1634-1906*, Paris, Henri Jouve éditeur, 1906, e. a.

<sup>2</sup> Il n'est pas évident, à vrai dire, si le différend s'arrête avec cette élection, ou bien si d'autres coups, dont l'écho ne nous est pas parvenu, ont continué à être échangés à l'occasion d'autres fauteuils vacants, au moins jusqu'à la mort du protecteur de Chaulieu, le duc de Bourbon-Condé, intervenue en 1710.

auxquelles les partisans des princes répondent à leur tour avec des chansons et des épigrammes. La *Relation* recueille un maximum de ces pièces, et les inclut, de manière prétendument chronologique<sup>3</sup>, dans un récit allant depuis les origines de la dispute (le choix de Lamoignon au détriment de Chaulieu) et jusqu'à la réconciliation de Malezieu avec ses confrères. Plusieurs morceaux sont inédits, témoignant d'un soin particulier dans la constitution de l'anthologie, ainsi que de l'accès à des sources privilégiées. Plus encore, loin de se contenter de rassembler une sorte de « dossier » de l'affaire, la *Relation* remplit les blancs, met des éléments en lien, et devient elle-même une pièce du débat. L'intérêt du texte est ainsi multiple, puisqu'il apporte des informations sur le plan de l'histoire factuelle, nourrit l'histoire des idées, tout en donnant matière à réflexion à l'historien de la langue, ainsi qu'à celui des formes et des genres.

Sans entrer dans le détail sur tous ces points, observons ainsi qu'il apporte une perspective inédite sur le refus du président de Lamoignon de siéger à l'Académie, incident unique dans les annales de l'institution et ayant donné lieu à un certain nombre de spéculations au sujet des motifs l'ayant provoqué : dédain, rigorisme religieux, modestie outrée, et bien d'autres. Il serait sans doute erroné de considérer que la *Relation* fait toute la lumière sur l'affaire ; peut-être même prend-elle des libertés avec la vérité en affirmant que, avant de refuser, Lamoignon s'était montré un instant véritablement flatté du choix des immortels : quoiqu'il affiche une forme d'impartialité, le texte est clairement écrit par un partisan de l'Académie (qu'il s'agisse ou non de Regnier-Desmarais), qui peut avoir voulu atténuer l'affront du refus par la supposition d'une acceptation préalable. Mais l'enchaînement des événements est plausible, ainsi que les raisons que le texte avance quant à l'esquive du président : désir de ne pas s'attirer l'inimitié de deux grands princes, désintérêt foncier pour une position flatteuse, mais fort éloignée de la charge et des compétences du magistrat.

Un aspect particulièrement intéressant du texte est la vision qu'il donne de la nature du différend. En insistant sur ses raisons politiques, dans le sens trivial du terme, il met en question la perspective qui voudrait faire de l'opposition des princes à l'Académie un épisode plus large de la guerre entre les partisans d'une vision large de la langue et les tenants du purisme et du bel usage. On compte sans doute, dans le cercle de la duchesse du Maine, un académicien favorable au maintien de mots anciens et populaires dans le *Dictionnaire*<sup>4</sup>, et il n'est pas impossible de reconnaître dans un conte en vers écrit à la cour de Sceaux une fable sur « l'enflure » langagière, que guérit le bon sens<sup>5</sup>. L'analyse de Polichinelle demandant une place à l'Académie, effectuée par Nathalie Rizzoni, aligne des arguments convaincants pour qu'on voie dans la pièce une attaque contre l'appauvrissement de la langue au nom de la décence<sup>6</sup>. Cependant, on peut se demander dans quelle mesure les coups portés par Polichinelle procèdent d'une conviction profonde et de positions idéologiques fortes ; à l'instar d'autres éléments de satire de l'institution, ils peuvent avoir été tout simplement repris et réutilisés pour donner un semblant de raison et de respectabilité à ce que la *Relation* présente comme une ingérence pure et simple de grands aristocrates dans un domaine où ils n'ont pas de compétences et où ils pensent que tout leur est dû. La formule littéraire des *Divertissements de Sceaux*, à « l'écriture » desquels Malezieu participe tant, le montre familier du réemploi et du rhabillage ; avec la querelle du dictionnaire de Furetière à peine éteinte, il n'avait qu'à se pencher pour ramasser les matériaux de la satire, et pour tirer à

---

<sup>3</sup> On verra au fil des pages que les dates suggérées et l'ordre des pièces sont sujets à caution.

<sup>4</sup> Voir « Le Dictionnaire de Trévoux » dans *Les Divertissements de Sceaux* (édition critique de Ioana Galleron, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 191-194). Le poème d'étrennes est daté du 1<sup>er</sup> janvier 1705, étant donc contemporain à la querelle. Il rend hommage à l'engagement de Genest en faveur du maintien de « tâcher », « choir », « maint », mais il est significatif qu'il n'est pas du tout question de l'activité lexicographique de l'abbé dans le reste des *Divertissements*, où Genest figure sous les traits du moine paresseux, presque rabelaisien, ou bien sous ceux du – organisateur des fêtes.

<sup>5</sup> « La Crête du coq d'Inde », dans *Les Divertissements de Sceaux*, éd. cit., p.259-294.

<sup>6</sup> Voir « Polichinelle chez la Duchesse, ou l'Ombre de la Foire à la cour de Sceaux », dans *Les Théâtres de société au XVIII<sup>e</sup> siècle*, volume composé par Marie-Emmanuel Plagnol-Diéval et Dominique Quéro, Éditions de l'université de Bruxelles, 2005, p. 21-32.

boulets rouges sur l'Académie, en ressortant le portrait convenu de ses membres en pseudo-savants intéressés (« jetonniers »), lents, peu futés, etc. Mais, quoiqu'il le fasse avec une indiscutable habileté (la « harangue » de Polichinelle combine avec bonheur les codes du discours académique avec ceux du boniment scatologique), le contexte de l'attaque, son caractère épisodique<sup>7</sup>, le manque de nouveauté des arguments suggèrent son manque de « fond » - perspective confirmée par la *Relation*.

Le texte est attribué, sur la première page du manuscrit, à l'abbé Regnier. François-Séraphin Regnier-Desmarais (1632-1713), secrétaire perpétuel de l'Académie à partir de 1683, était en effet bien placé pour connaître tous les détails de l'affaire ; c'est sans doute un des rares personnages à pouvoir témoigner et de la visite de Turreil à Lamoignon, et, surtout, de la convocation chez Pontchartrain au moment où les princes craignent l'exclusion de leur protégé Malezieu de l'Académie, en raison de la pièce ordurière pour marionnettes qu'il avait écrite. C'est également ce qui pourrait expliquer la présence du poème des « Contre-vérités » dans ce manuscrit, écrit à la défense des « sots » de l'Académie, et apparemment peu répandu<sup>8</sup> : Regnier en est-il peut-être l'auteur, la *Relation* lui permettant de contextualiser un texte dont la saveur est moins accessible aux lecteurs ignorant tout des conditions dans lesquelles il fut composé.

Attaché aux libertés académiques, mais aussi proche d'autres cercles du pouvoir que ceux formés par les familles de Condé et du Maine, on peut comprendre que Regnier-Desmarais avait ses propres raisons pour donner une version de la querelle qui mette Malezieu et ses protecteurs dans une lumière peu favorable. Son récit est à plusieurs reprises fort savoureux : on imagine bien la scène entre un duc de Condé furieux, un abbé Regnier ostensiblement déférent et respectueux, et un Pontchartrain probablement ennuyé par le rôle de gendarme et de médiateur qu'il doit jouer en raison de sa fonction ; croqués sur le vif paraissent aussi les passages narrants la participation de Malezieu à une séance publique de l'Académie, alors que le combat satirique continue devant l'opinion. J'ai proposé ailleurs une analyse plus étendue du fonctionnement de la *Relation*, et des motifs possibles de sa composition ; sans revenir sur l'argumentation de cet article, je reprendrai ici uniquement sa conclusion, qui fait du manuscrit présenté ici un texte participant à l'effort d'autonomisation de l'intellectuel par rapport au pouvoir.

## Principes d'édition

Cette version modernise l'orthographe, ainsi que la ponctuation. Toutes les abréviations ont été étendues. Quant à la pagination, le principe de la numérotation continue, utilisé dans la version quasi-diplomatique, a été repris, en ajoutant un « r » pour « recto » aux numéros présents dans le manuscrit, et les mentions correspondantes pour le verso des feuilles (1v, 2v, 3v, etc.).

Cependant, tous les aspects du texte d'origine n'ont pas été gommés. Ainsi, plusieurs explications sont apportées, en marge de certains noms propres, ou de certaines allusions, par le rédacteur du manuscrit (qui est peut-être son auteur). Elles ont été traitées avec un appel de note personnalisé (étoiles, dièse, symbole monétaire) pour les différencier des notes de sous-sol de l'éditeur scientifique moderne. Toutefois, la disposition de ces gloses, tantôt marginales, tantôt en bas de page, n'a pas été respectée : elles sont invariablement placées en bas de page.

L'organisation de *Querelle* est particulièrement complexe, alternant des parties de récit avec une pièce de théâtre, puis des morceaux en vers entrecoupés d'explications. Afin de permettre de s'orienter plus facilement dans le texte, les trois grandes sections, implicites dans le texte, ont été rendues manifestes : une comprenant les explications préliminaires, principalement narrative ; une deuxième contenant la pièce de théâtre ; et une troisième regroupant les vers et explications finales. Seule la deuxième partie possède un titre d'origine ; les titres de la première et

---

<sup>7</sup> On ne peut pas parler de véritable engagement de la cour de Sceaux, des hommes de lettres qui y gravitent, en faveur d'une refonte du dictionnaire ou plus largement du travail sur la langue.

<sup>8</sup> Je ne l'ai pas trouvé dans d'autres manuscrits ou recueils imprimés.

de la troisième partie ont été inventés par l'éditeur scientifique, et ils sont donnés entre parenthèses carrées afin de les distinguer du texte d'origine.

Le texte de la *Querelle* contient des parties qui ont été éditées ailleurs. C'est le cas de la pièce *Polichinelle demandant une place à l'Académie*, plusieurs fois reproduite ou éditée, ainsi que d'une partie des chansons et épigrammes générés par le différend de Malézieux avec la Comédie-Française. Voici la liste de tous les ouvrages collationnés pour la préparation de cette édition :

1. *Recueil de chansons, vaudeville, sonnets, épigrammes, épitaphes, et autres vers satiriques et historiques*, avec des remarques curieuses, depuis 1700 jusques en 1706, dit « Chansonnier de Maurepas », Vol. X, p. 349-377. [ChM]
2. *Pièces échappées du feu*, À Plaisance, 1717. [PEF]
3. Caron, Pierre-Siméon, « Septième beignet », dans *Le Plat de carnaval, ou les beignets apprêtés par Guillaume Bonnepâte, pour remettre en appétit ceux qui l'ont perdu*, À Bonne-Huile, chez Feu-clair, rue de la Poêle, à la Pomme de reinette, l'an dix-huit-cent-d'œufs (1802), p. 20-29. [PC]
4. « Septième beignet », dans *Recueil de pièces rares et facétieuses, anciennes et modernes, en vers et en prose, remises en lumière pour l'esbattement des Pantagruélistes, avec le concours d'un bibliophile*, tome quatrième, Paris, A. Barraud, 1873, p. 31-41. [RPRF]
5. Jullien, Adolphe, *La Comédie à la cour. Les théâtres de société roiale pendant le siècle dernier*, Paris, Librairie Firmin Didot et Cie, 1885 (voir chapitre III « Les marionnettes à Sceaux », p. 57-67). [Jullien]
6. Du Bled, Victor, « Les Comédiennes de la cour », *Revue des deux mondes*, Tome cent-sixième, LXI<sup>e</sup> année, troisième période, Paris, 1891, p. 823-863 (l'article est disponible via Wikisource) [DuBled]

Toutefois, les variantes n'ont été établies que sur trois témoins. En effet, la publication de la pièce dans le *Plat du carnaval* d'abord, en 1802, puis dans le *Recueil de pièces rares et facétieuses* de 1873 n'apporte aucune variante notable par rapport au texte du manuscrit édité, à part le changement d'appellation du personnage du Voisin, qui devient « Le Compère ». À part cette modification, le texte publié est très exactement celui qui paraît en 1717 dans les *Pièces échappées du feu*, à quelques modifications de ponctuation près. Quant aux éditeurs scientifiques du XIX<sup>e</sup> siècle, leur objectif est de rendre une idée de la pièce, et non pas d'en fournir véritablement le texte. Au nom de la décence, Adolphe Jullien, dans *La Comédie à la cour*, expurge lourdement la comédie, laissant de côté, par exemple, tout le « discours de réception » de Polichinelle à l'Académie. L'intérêt de son chapitre est d'accompagner la pièce de quelques chansons et épigrammes, puisées dans le *Chansonnier de Maurepas*. Celles-ci sont toutefois réordonnées, en leur faisant raconter une histoire bien moins exacte et plus édulcorée que celle que l'on trouve dans la *Relation de la querelle de Malezieux*. Enfin, Victor Du Bled consulte visiblement le recueil de *Pièces échappées du feu*<sup>9</sup>, ce qui lui permet de rétablir une partie du texte supprimé par Jullien, mais continue à voiler les expressions qu'il juge trop crues, à condenser la pièce, et ne reproduit aucune des chansons que la querelle suscite.

On dispose ainsi de trois témoins à peu près contemporains de la querelle, suivis au XIX<sup>e</sup> siècle de quatre éditions plus ou moins complètes. Nous n'avons pas d'indications quant aux relations possibles entre les trois témoins d'époque, et nous ne savons pas de quelle façon ils ont été établis, d'autant plus qu'il n'est pas facile de dater les deux premiers, à savoir la *Relation de la querelle*, notre texte de base, et le *Chansonnier de Maurepas*. Très détaillée, la première semble avoir été écrite par un auteur bien informé, et à relativement peu de distance des événements (mais on verra qu'une erreur de datation suggère quand même que ce n'est pas non plus un récit « sur le vif ») ; les événements racontés ayant eu lieu entre la fin 1704 et le premier trimestre de 1705, on peut conjecturer que le manuscrit date de 1705-1706. Le volume X du *Chansonnier de Maurepas* couvre la période 1700-1706 ; la collecte des chansons a probablement dû avoir lieu aussi près

<sup>9</sup> Il transcrit ainsi, au lieu de « profite », « profil », comme les *Pièces échappées du feu*, et ajoute des éléments explicatifs tels que « comment ne saurais-je haranguer », absents et de la *Relation de la querelle*, et du *Chansonnier de Maurepas*.

que possible de leur moment d'apparition, mais à tenir compte des délais de transmission et de transcription, il est possible que le texte ait été couché sur papier plutôt en 1707-1708. Le dialogue de Polichinelle avec le Voisin, tel qu'il y figure, est assez proche de celui de la *Querelle* ; quelques menues variantes suggèrent toutefois qu'il a été établi à partir d'une autre source que celle employée par Regnier-Desmarais (si c'est bien lui l'auteur de la *Querelle*). La comédie a dû certainement exister en plusieurs exemplaires, dont au moins un pour le marionnettiste Brioché, et un autre pour le cercle Condé-Du Maine, dans lequel elle a vu le jour sous la plume de Malezieu (v. infra) ; compte tenu des habitudes épistolaires de l'époque et de la circulation manuscrite des œuvres de circonstance, on peut imaginer une diffusion assez large, et des sources pas nécessairement concordantes employées par Regnier-Desmarais d'une part, Clairambault et Maurepas d'autre part. L'ordre très différent des affiches, épigrammes, rondeaux et autres vaudevilles qui accompagnent le dialogue plaide à son tour pour une rédaction indépendante des deux témoins. Quant aux *Pièces échappées du feu*, là aussi on peut soupçonner une troisième source, différente de celles de Regnier-Desmarais et de Maurepas. Le recueil de 1717 transcrit ainsi une faute de langue de Polichinelle en mettant « profil » au lieu de « profite ». Par ailleurs, certaines répliques sont prolongées, éclaircies : le jeu de mots de Polichinelle sur « hareng »/ « haranguer » est explicité dans une question rhétorique, « comment ne saurais-je haranguer ? ». Il n'y a pas de garantie que l'éditeur hollandais inconnu soit parti d'une véritable lettre de M. le duc de R\*\*\* à une comtesse, dont un fragment est « reproduit » en préambule du dialogue ; les correspondances fictives sont légion au XVIII<sup>e</sup> siècle, et celle-ci ne porte pas avec soi d'éléments d'authentification. Quoi qu'il en soit, il semble évident, compte tenu de ces différences, que le libraire des Pays-Bas n'a pas eu accès à la *Relation de la Querelle*, ni au *Chansonnier de Maurepas* ou à leurs sources respectives. Compte tenu de la supposition de trois sources indépendantes pour nos trois témoins principaux, ainsi que des similitudes et des différences entre les éditions du XIX<sup>e</sup> siècle, le schéma des influences entre les différents états du texte peut s'établir comme il suit :

1706	RQM
1707	ChM
1717	PEF
1802	PC
1873	RPRF
1885	Jullien
1891	Du Bled <sup>10</sup>

Ce schéma illustre la supposition que la *Relation de la querelle de Malezieu* a dû rester largement ignorée et au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand les libraires de pièces à scandale n'auraient probablement pas manqué de l'exploiter, s'ils en avaient eu connaissance, et au XIX<sup>e</sup> siècle, puisque ni Caron, ni Jullien, ni Du Bled n'utilisent aucune des informations qu'elle fournit sur le contexte de la pièce pour marionnettes. Se justifie ainsi la publication de cette source, qui jette une lumière plus précise sur un épisode particulier de la vie académique sous l'Ancien régime, ainsi que sur l'utilisation d'un genre populaire et d'un registre scatologique dans les milieux sociaux et culturels les plus huppés du royaume. Il ne s'agit certainement pas de prétendre qu'elle offre le « bon » texte du dialogue entre Polichinelle et le Voisin, ou les « vrais » vaudevilles dans leur succession strictement chronologique, mais le manuscrit de Regnier-Desmarais présente d'évidentes qualités (complétude, précision, plausibilité des explications avancées) qui en font un

<sup>10</sup> Il n'est pas impossible que Victor Du Bled ait consulté le *Plat du Carnaval* et le *Recueil de pièces rares et facétieuses*, outre les *Pièces échappées du feu*, mais il n'est pas clair de quelle façon il les aura utilisées pour la conception de son article. De même, peut-être Jullien connaissait-il l'un ou l'autre de ces ouvrages, ainsi que les *Pièces échappées du feu*, mais il est probable qu'il y ait vu des variantes fautives par rapport au « vrai » texte reproduit dans le *Chansonnier de Maurepas*, et dans l'analyse desquelles il n'avait pas besoin de s'engager compte tenu du sujet de son livre.

bien meilleur point de départ pour la compréhension de ce qui est apparu à Jullien et Du Bled comme une « curiosité », ou une preuve d'une certaine déliquescence des mœurs, appelant surtout un traitement anecdotique<sup>11</sup>.

En revenant à la notation des variantes, établies donc sur la base du texte de la *Relation de la querelle*, confronté avec le *Chansonnier de Maurepas* et les *Pièces échappées du feu*, on notera que les différences orthographiques ne sont pas signalées<sup>12</sup>. De même, les différences de ponctuation ne sont pas relevées, sauf quand elles introduisent une variante (ex. point transformé en virgule avant l'ajout d'un segment de phrase). En ce qui concerne les chansons et épigrammes, le *Chansonnier de Maurepas* en contient une seule pièce qui n'apparaît pas dans le texte de la *Querelle* ; il fournit également quelques explications complémentaires. Le texte de base étant considéré celui de la *Querelle*, tous ces ajouts ont été reproduits en annexe. L'ordre des chansons et des épigrammes est naturellement celui de la *Querelle*, mais une note indique où chaque morceau se situe dans le *Chansonnier*.

À une exception près, tous les noms propres cités dans la *Relation de la querelle* ont été identifiés. L'exception concerne le « grand Renaud » mentionné dans une des chansons, et qui aurait « joué » les « jetonniers » à la Cour. Aucune pièce de ce genre, probablement pour les marionnettes, ne semble avoir été conservée à la Bibliothèque nationale, mais il n'est pas exclu que son canevas apparaisse dans un manuscrit encore non étudié. Il en est de même des pièces *Brioché chancelier* et *Arlequin chancelier*, mentionnées dans le recueil des *Pièces échappées du feu*, et qui n'ont pas pu être localisées.

Un travail d'identification, similaire à celui réalisé pour les personnes citées, a été mené à propos des airs sur lesquels plusieurs chansons sont composées. Toutefois, l'information fournie dans cette édition reste lacunaire sur ce chapitre ; plusieurs occurrences du même timbre ont été trouvées dans les recueils de chansons périodiquement édités depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, surtout par Ballard, mais dans plusieurs cas la partition et l'origine de ces airs n'ont pas été identifiés. Deux airs supplémentaires sont indiqués par le *Chansonnier de Maurepas*, pour lesquels il n'a pas été techniquement possible d'ajouter des notes de bas de page. Le premier, *La Sénéchale*, est employé à plusieurs reprises, mais sa partition n'a pas été identifiée. Le second, « Juge qui te déplace », peut être trouvée sous le titre « Chanson contre M... D... », dans *Œuvres du Sr. Rousseau, contenant ses poésies*, Rotterdam, Fritz et Bohm, 1712, tome I, p. 273.

---

<sup>11</sup> Il convient bien entendu de mettre à part l'analyse du dialogue de Polichinelle avec le Voisin menée par Nathalie Rizzoni dans l'article déjà cité.

<sup>12</sup> Les différences dans l'orthographe des noms propres sont notées dans l'édition XML/TEI.

Relation de la querelle de Malezieu<sup>13</sup> avec l'Académie française arrivée à la fin de l'année 1704, et  
Recueil des vers qui ont été faits à cette occasion.<sup>14</sup>

[Première partie. Origines de la querelle]

L'Empire des lettres jouissait d'une profonde paix, quand la mort de monsieur Pavillon l'un des quarante de l'Académie française, arrivée au mois de novembre 1704<sup>15</sup> réveilla une rancune depuis longtemps assoupie, que gardaient contre cette compagnie Monsieur le Duc<sup>16</sup>, fils de monsieur le prince de Condé<sup>17</sup>, et monsieur le duc du Maine<sup>18</sup>. Voici quel en était le sujet.

Monsieur Perrault, académicien fort connu par ses *Parallèles des anciens et des modernes*<sup>19</sup> et par beaucoup d'autres ouvrages, étant mort au mois de juin 1703<sup>20</sup>, l'Académie toujours attentive à réparer avantageusement ses pertes, jeta les yeux sur monsieur le président de Lamoignon<sup>21</sup>; son éloquence pouvait faire autant d'honneur à cette compagnie que la dignité de président à mortier dont il était revêtu; elle lui avait acquis [1v] beaucoup de réputation pendant un long exercice de la charge d'avocat général du parlement de Paris; aussi tous les académiciens convinrent dans une de leurs assemblées qui n'était point celle qui était destinée à faire l'élection qu'ils ne pouvaient faire un meilleur choix.

Monsieur le Duc eut dans le même temps envie de faire élire à cette place monsieur l'abbé de Chaulieu<sup>22</sup>, qu'un esprit naturel et enjoué, et beaucoup de goût pour les plaisirs avait mis depuis longtemps dans la familiarité de ce prince. Il se joignit à monsieur le duc du Maine, qui aimait aussi l'abbé de Chaulieu, et tous deux reprochèrent à l'abbé Testu<sup>\*23</sup>, qui reçoit une pension de deux mille livres de monsieur le duc du Maine, qu'il était bien peu digne du bien qu'on lui faisait puisque son crédit dans sa compagnie ne pouvait pas lui faire obtenir une place d'académicien pour un homme qu'ils protégeaient, et qui était fort capable de la remplir: on dit même que la colère ou la plaisanterie fit aller ces princes jusqu'à menacer l'abbé Testu de lui ôter la pension s'il ne réussissait à obtenir la place qui vaquait. La menace l'effraya, et croyant n'en pouvoir détourner l'effet qu'en empêchant monsieur de Lamoignon d'être de l'Académie, il alla

---

<sup>13</sup> Nicolas de Malezieu (1650-1727), mathématicien, ancien précepteur du duc du Maine, membre de l'Académie française depuis 1701. C'est un des principaux organisateurs des fêtes de Sceaux à partir du moment où le duc et la duchesse du Maine s'installent dans l'ancien château de Seignelay.

<sup>14</sup> En marge, il a été ajouté « Ouvrage posthume attr. L'abbé Regnier Desmarais/ Cod V. de Boze/ Regime 8082 ». On y trouve également la mention rayée « Suppt. fr. 533 ».

<sup>15</sup> Étienne Pavillon, poète léger, élu à l'Académie française en 1691, meurt en réalité le 10 janvier 1705. La distorsion de la chronologie relève-t-elle de l'oubli, ou de la volonté de créer une explication logique à la colère des ducs et à la suite des événements qui en découlent ?

<sup>16</sup> Louis III de Bourbon-Condé (1668-1710), dit Monsieur le Duc, duc de Bourbon, d'Enghien et de Montmorency, prince du sang. Il deviendra prince de Condé brièvement à la mort de son père, en 1709. J'ai conservé la majuscule à « Monsieur » car le titre fait ici presque office de nom propre, à la différence de ce qui se passe dans « monsieur le duc du Maine ».

<sup>17</sup> Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé (1643-1709), fils du grand Condé.

<sup>18</sup> Louis-Auguste de Bourbon (1670-1736), duc du Maine, bâtard légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. Cultivé, d'un caractère plutôt réservé, voire timide, il n'est pas facile de comprendre comment il a pu se laisser entraîner dans la querelle.

<sup>19</sup> Voir l'ouvrage numérisé à l'adresse : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k12658330?rk=42918;4>

<sup>20</sup> En réalité, Charles Perrault meurt le 16 mai 1703.

<sup>21</sup> Chrétien-François I<sup>er</sup> de Lamoignon (1644-1709), avocat général, président à mortier du Parlement de Paris.

<sup>22</sup> Guillaume Amfrye de Chaulieu (1639-1720), abbé d'Aumale, écrit des vers légers et a une réputation de libertin.

\* C'est l'abbé Testu qui a un tic, le plus grand des deux, ou « Testu tais-toi ».

<sup>23</sup> Selon la *Biographie universelle ancienne et moderne...* (tome quarante-cinquième, Paris, L. G. Michaud, 1826, p. 212-213, article signé W-s), l'abbé Têtu (1626-1706) était opiniâtre, et ne supportait pas la contradiction. Afin de l'arrêter quand il contredisait, on lui disait "tais-toi", tirant également effet de la paronymie.



chez lui, et après un long préambule dans [2r] lequel il lui étala combien l'Académie se trouvait honorée de le voir un de ses membres, il ne laissa pas de lui insinuer qu'il trouverait un concurrent dont le mérite ni le rang n'avaient rien qui lui pût être comparé, mais qui avait deux puissants protecteurs, contre lesquels peut-être il ne serait pas bien aise de disputer quelque chose. L'abbé Testu nomma les deux princes à monsieur de Lamoignon, lui exagéra fort l'envie qu'ils avaient de faire plaisir à l'abbé de Chaulieu, et lui répéta tant de fois qu'un homme tel que lui faisait trop d'honneur à l'Académie pour n'être pas blessé qu'il se trouvât un compétiteur, quel qu'il pût être, et que d'ailleurs les Princes se trouveraient peut être offensés de ce qu'il s'opposait à ce qu'ils souhaitaient, qu'il fit presque consentir le président à ne plus penser à cette place.

L'Abbé Testu, ravi d'avoir si bien réussi, lui demanda s'il ne voulait pas bien qu'il dit à sa compagnie qu'il n'était plus dans le dessein d'y entrer, et même exigea de monsieur de Lamoignon qu'il lui écrivit sur cela une lettre qu'il pût montrer, persuadé que ses confrères ne renonceraient pas sur sa seule parole à l'honneur dont ils s'étaient flattés en pensant à l'acquiescer.

Le président consentit à tout ce qu'on voulut, mais les discours de l'Abbé Testu, ni la lettre qu'il lut en [2v] pleine assemblée ne persuada pas les académiciens. Monsieur de Turreil<sup>24</sup>, alors directeur de l'Académie, alla chez monsieur de Lamoignon ; il lui représenta si bien l'ardeur avec laquelle il était désiré par toute la compagnie, le peu de comparaison qu'il y avait entre lui et l'abbé de Chaulieu, pour qu'il pût rien craindre d'un tel concurrent, que les princes n'auraient nul sujet de plainte de voir une préférence si juste, et dont l'Académie était absolument maîtresse, que le président lui dit en le reconduisant : « Vous êtes un grand séducteur ».

Charmé de cette réponse, Turreil alla de ce pas à l'Académie, où l'on s'assemblait ce jour là pour l'élection, et ayant raconté à ses confrères ce qu'il avait dit à monsieur de Lamoignon, et les réponses que le président avait faites, il fut élu, malgré la contradiction de l'abbé Testu, presque tout d'une voix.

Monsieur de Turreil étant allé le soir, selon l'usage<sup>25</sup>, rendre compte au roi du sujet qu'on avait nommé pour remplir la place vacante, sa majesté lui répondit qu'on n'en pouvait choisir un qui lui fut plus agréable, et qui pût être plus utile à l'Académie.

Cette affaire paraissait absolument terminée, mais l'Abbé Testu y fit naître encore de nouveaux obstacles ; il dit et fit dire par tant de personnes à monsieur le président de [3r] Lamoignon qu'il s'était fait deux ennemis irréconciliables de Monsieur le Duc et de monsieur le duc du Maine, que ce président, qui au fond ne se souciait que médiocrement d'être de l'Académie, ne voulut pas y entrer à ce prix : il écrivit à monsieur de Pontchartrain<sup>26</sup> pour le prier de faire agréer au roi qu'il n'acceptât point la place où il avait été nommé. Sa majesté l'en laissa le maître : il semble que ce refus devait faciliter le succès de la brigue commencée en faveur de l'abbé de Chaulieu, mais il fit un effet tout contraire : la vanité de l'Académie se trouva blessée de la contrainte où l'on voulait la mettre d'assujettir ses suffrages aux désirs des princes. Elle s'était piquée dès son institution d'indépendance, et il semblait que la protection dont le roi avait bien voulu l'honorer après la mort du cardinal de Richelieu<sup>27</sup> son instituteur, et du chancelier Séguier<sup>28</sup> son second protecteur, devait encore lui assurer sa liberté. Mais les académiciens furent encore plus alarmés de la honte qu'ils recevaient de ce qu'on avait refusé une de leurs places, ils crurent que s'ils ne sacrifiaient celui qui était cause qu'on leur faisait cette injure, que le corps en serait flétri, et non contents d'exclure l'abbé de Chaulieu, ils songèrent à se donner un confrère dont la naissance le rang et l'érudition put les consoler de ce qu'ils manquaient d'avoir [3v] monsieur de Lamoignon.

---

<sup>24</sup> Jacques de Turreil (1656-1714), membre de l'Académie française depuis 1694, et son directeur depuis 1694.

<sup>25</sup> Selon les statuts de l'Académie, elle ne pouvait élire de membre qui ne fut agréé par son protecteur, en l'occurrence le roi.

<sup>26</sup> Louis II Phélypeaux de Pontchartrain (1643-1727), chancelier de France, secrétaire d'État de la Maison du Roi, puis contrôleur général des finances.

<sup>27</sup> Armand Jean du Plessis de Richelieu (1585-1642), cardinal, institue l'Académie française en 1635.

<sup>28</sup> Pierre Séguier (1558-1672), chancelier de France, membre de l'Académie française en 1635, et son protecteur depuis 1642.

Ils jetèrent les yeux sur monsieur l'abbé de Rohan<sup>29</sup> alors coadjuteur de l'évêché de Strasbourg, qui venait d'acquérir dans sa licence et dans plusieurs discours publics, une réputation d'éloquence qui le distinguait presque autant que ses dignités ; il accepta la place sans se trouver offensé de n'avoir que le refus d'un autre, et l'Académie satisfaite de ce que l'offense qu'on avait voulu lui faire était réparée, songea par un nouveau statut qu'elle fit à en prévenir une pareille en défendant un usage ou plutôt un abus qui s'était introduit de souffrir que ceux qui demandaient à être reçus de l'Académie, allassent solliciter les suffrages chez chaque académicien et fissent intervenir les princes et princesses du sang, ou les ministres pour les obtenir<sup>30</sup>.

Personne n'osa murmurer des précautions de l'Académie, et le choix qu'elle venait de faire lui était si honorable et était d'ailleurs si juste, que ç'aurait été déshonorer l'abbé de Chaulieu que de le vouloir mettre en parallèle monsieur l'évêque de Strasbourg fut reçu le 31 janvier 1704 et Toureil qui répondit à sa harangue fit sonner fort haut les libertés de l'Académie, parla du refus de monsieur de Lamoignon et s'applaudit de ce que ceux qui en avaient été cause n'en avaient pas profité<sup>31</sup>.

[4r] Ce discours peut avoir déplu aux princes qui protégeaient l'abbé de Chaulieu, mais ils n'en donnèrent pour lors aucune marque et comptèrent apparemment qu'après avoir fait connaître leurs intentions en sa faveur il ne pourrait manquer d'obtenir dans la suite la place que l'Académie paraissait avoir été obligée pour son propre honneur de lui refuser.

On vit vaquer la place de monsieur l'évêque de Meaux<sup>32</sup> qui fut remplie par monsieur l'abbé de Polignac<sup>33</sup>, et on élut l'abbé Abeille<sup>34</sup> à celle de l'abbé Boileau<sup>35</sup> sans que Monsieur le Duc ni monsieur le duc du Maine murmurassent<sup>36</sup> ; mais monsieur Pavillon étant mort, et les académiciens s'étant portés à élire monsieur de Sillery, évêque de Soissons<sup>37</sup>, il y a apparence que l'oubli où l'on continuait de mettre un homme que ces princes avaient recommandé, les piqua, et qu'ils résolurent de donner un ridicule à cette compagnie.

Madame la duchesse du Maine<sup>38</sup> était fort dans le goût de faire jouer devant elle par les personnes de sa cour et ses domestiques des comédies où souvent elle prenait elle même quelque rôle, on voulut en faire une aux dépens de l'Académie, et on fit répéter plusieurs fois par des marionnettes au mois de décembre 1704 et au commencement [4v] de janvier 1705 le dialogue qui suit, en présence de Monsieur le Duc, de monsieur et madame du Maine, et de plusieurs personnes invitées au spectacle.

---

<sup>29</sup> Armand-Gaston-Maximilien de Rohan (1674-1749), prince, évêque de Strasbourg à partir de 1704, créé cardinal en 1712. Il est élu à l'Académie en juillet 1703 et reçu le 31 janvier 1704.

<sup>30</sup> L'interdiction de solliciter une place à l'Académie est pourtant en vigueur depuis 1701, puisque lors de la réception de Malezieu même, le récipiendaire, comme le secrétaire de l'Académie, qui répond à son discours, y font tous les deux allusion. Toutefois, la remarque suggère que les sollicitations en sous-main n'ont pas cessé.

<sup>31</sup> Une version édulcorée du refus du président de Lamoignon et du soutien des princes à Chaulieu est donnée dans *Histoire de l'Académie française par Pelisson et d'Olivet*, Paris, J. B. Coignard, 1753, tome second, pages 39-41. Voir aussi les pages consacrées au refus dans Helène Carrère d'Encausse, *Des siècles d'immortalité. L'Académie française, 1635-...*, Paris, Fayard, 2011.

<sup>32</sup> Jacque-Bénigne Bossuet (1627-1704), évêque de Meaux, célèbre prédicateur, membre de l'Académie française à partir de 1671.

<sup>33</sup> Melchior de Polignac (1661-1741), cardinal de Santa Maria in Portico (à partir de 1712).

<sup>34</sup> Gaspard Abeille (1648-1718), poète, auteur de tragédies.

<sup>35</sup> Charles Boileau (1648-1704), frère de l'auteur de *L'Art poétique*. Membre de l'Académie française depuis 1694.

<sup>36</sup> Et l'abbé de Polignac et l'abbé Abeille sont des proches du duc et de la duchesse du Maine, donc il est probable que leur élection n'a pas suscité la réaction des Princes puisqu'ils voyaient placés d'autres alliés et clients.

<sup>37</sup> Fabio Brulart de Sillery (1655-1714), évêque d'Avanches, puis de Soissons.

<sup>38</sup> Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon-Condé (1676-1753), petite fille du Grand Condé, épouse le duc du Maine en 1692.

[Deuxième partie]  
Dialogue entre Polichinelle et son Voisin<sup>a</sup>

POLICHINELLE.

Bonjour Voisin, sais tu le dessein qui m'a pissé par la tête ?

Le Voisin.

Comment pissé, c'est passé que tu veux dire !<sup>b</sup>

POLICHINELLE

Par la sanguenne, il n'est pas passé puisqu'il y est encore.

LE VOISIN.

Eh bien quel est ce dessein ?

POLICHINELLE

C'est que je veux demander à être reçu au cas de ma mie française<sup>c</sup>.

LE VOISIN.

Comment au cas de ta mie, qu'est ce que le cas de ta mie<sup>d</sup> ?

POLICHINELLE.

Diable ! Le cas de ma mie est<sup>e</sup> un lieu où chaque fois qu'on y va on donne à chacun du jus de tétons<sup>f</sup>.

LE VOISIN.

[5r]

Du jus de tétons ; et le cas de ta mie ?... Ah, je t'entends, tu voudrais être de l'Académie pour avoir des jetons<sup>g39</sup>.

POLICHINELLE.

Eh, oui, palsangué, t'y voilà. On dit<sup>h</sup> que ces jetons la valent pour le moins vingt sols, et je n'en gagne que cinq à porter mes crochets, voilà un grand profite<sup>i</sup> que je ferai la.

LE VOISIN.

Dis donc<sup>j</sup> profit, en parlant comme tu fais, comment peux-tu espérer d'entrer dans cette compagnie, qui n'est composée que de gens éclairés ?

POLICHINELLE.

Palsangué, s'il<sup>k</sup> n'y a que cela, je suis bien plus éclairé qu'eux<sup>l</sup>, car c'est moi qui éclaire les autres.

LE VOISIN.

Comment tu éclaires les autres ?

POLICHINELLE.

---

<sup>39</sup> En 1674, Colbert institue les « jetons de présence » : pour chaque jour de travail à l'Académie, les présents recevaient un jeton portant sur un côté la tête du roi, et de l'autre les inscriptions « Protecteur de l'Académie française » et « À l'immortalité » (cette dernière entourée d'une couronne de lauriers). Les histoires de l'Académie ne précisent pas quel est l'équivalent financier des jetons. L'introduction des jetons est unanimement commentée comme une façon de stimuler la participation des académiciens aux travaux sur le dictionnaire, elle est également un beau coup de propagande royale, qui se renforce sous Colbert.

Eh oui, tu ne sais donc pas que je suis le lanternier<sup>m</sup> de notre quartier, et puis on dit que ces gens-la ne parlent<sup>n</sup> que lanternerie. Si cela est, la vache est à nous compère. [5v] Il y a pourtant une chose qui m'embarrasse.

LE VOISIN.

Qu'est-ce que c'est ?

POLICHINELLE.

C'est que je ne sais<sup>o</sup> comment je ferai pour manger du foin.

LE VOISIN.

Qu'est ce que tu veux dire manger du foin<sup>p</sup> ?

POLICHINELLE.

J'ay trouvé<sup>q</sup> deux charrettes de foin qui faisaient un embarras devant leurs portes<sup>r</sup>, et on m'a dit que c'était la collation de ces messieurs-la<sup>s</sup>.

LE VOISIN.

Gros sot, c'est pour les chevaux.

POLICHINELLE.

Oh ho, ce sont des chevaux qui sont la, palsangué, je m'en vais demander une place pour le mien, aussi bien est-il bien maigre, le foin sera pour lui et les jetons pour moi, compère<sup>t</sup>.

LE VOISIN.

Impertinent gros paysan que tu es, sais-tu<sup>u</sup> bien qu'il faut faire des vers pour être de cette compagnie ?

POLICHINELLE.

[6r]

J'en ai peut être fait sans y prendre garde, mais dorénavant, je n'irai plus à la selle sans y regarder de près quand j'aurai mal au ventre

LE VOISIN.

Le gros bœuf, il ne s'agit pas de ces vers là<sup>v</sup>.

POLICHINELLE.

Quoi, est-ce des verres<sup>w</sup> de Fougère ?<sup>40</sup>

LE VOISIN.

Des vers sont des ouvrages d'esprit que font les poètes - cela rime.

POLICHINELLE.

Cela lime dis-tu ?<sup>x</sup> S'il ne faut qu'une lime, j'en ai une chez nous.

LE VOISIN.

---

<sup>40</sup> Le Littré explique l'expression "Verre dans lequel il entre des cendres de fougère" (voir notice sur ATILF, [http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/search.exe?23;s=2356406040;cat=1;m=verre+de+foug%8Are](http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/search.exe?23;s=2356406040;cat=1;m=verre+de+foug%8Are;)). L'expression est donnée en exemple dans le *Dictionnaire de l'Académie*, mais elle n'est pas explicitée. De même, le *Dictionnaire universel* de Furetière et Basnage de Beauval (1701) utilise l'expression à l'article « verre », mais ne l'explique pas : « Verre signifie aussi un petit vase dont on se sert à table pour boire, qui est de la même matière. [...] Un verre de fougère, de cristal de Venise. » Il signale cependant que « Le verre se fait avec des cailloux blancs et reluisants [...] ou bien pour faire du verre commun, du sel de cendres de fougère. »

Rime, te dis-je, voilà un plaisant animal ! Tu ne sais pas dire deux mots de suite, et comment ferais-tu<sup>y</sup> pour haranguer le jour de ta réception ?

POLICHINELLE.

Pourquoi non, je suis de race ?

LE VOISIN.

Comment, de race ?

POLICHINELLE.

Oui, de race. Mon père vendait des harengs, et ma mère était harengère<sup>z</sup>.

LE VOISIN

[6v]

Allons, voyons comme tu ferais, représente-toi<sup>aa</sup> que je suis l'Académie.

POLICHINELLE.

Oui da, compère...

*Il pette, tousse et crache.*

LE VOISIN.

Que fais-tu là, infâme<sup>bb</sup> ?

POLICHINELLE.

Je me prépare... Mes chieurs<sup>cc</sup>...

LE VOISIN.

Comment mes chieurs, dis donc messieurs, allons, répète.

*Polichinelle pette encore.*<sup>dd</sup>

LE VOISIN.

Ah, que fais tu là, vilain pourceau<sup>ee</sup> ?

POLICHINELLE.

Oh, dame ! On ne sait comment faire, tu me dis<sup>ff</sup> de répéter, je re-pète.

LE VOISIN.

Je veux te dire<sup>gg</sup> de recommencer.

POLICHINELLE.

Oh ça ! puisque tu le veux entrons en matière<sup>hh</sup>... [7r] Messieurs donc, depuis que ce grand cardinal de Richelieu<sup>ii</sup> a tiré l'Académie française de la profonde<sup>jj</sup> et vaste matrice du néant, elle a si bien rivé le clou aux autres académies, qu'on peut dire qu'elles ne sont à l'égard de la nôtre que comme un étron auprès d'un pain de sucre, ainsi je ne prétends point vous ennuyer par de fades losanges.<sup>kk</sup>

LE VOISIN.

Dis donc louanges<sup>ll</sup>

POLICHINELLE.

<sup>mmm</sup>Je veux d'abord vous fourbir une occasion...

LE VOISIN.

Fournir, gros sot, et non pas fourbir.

POLICHINELLE.

Vous fournir une occasion de manifester vos talons et vos génisses.

LE VOISIN.

Quel diable de patois : crois tu que ce soit là<sup>nn</sup> le style de l'Académie ? Tu veux dire manifester vos talents, et vos génies.

POLICHINELLE.

Eh oui, l'un vaut l'autre, c'est tout un<sup>oo</sup>. J'ay pour cela, messieurs, trois questions à vous faire<sup>pp</sup> : premièrement, [7v] savoir s'il faut dire une vesse en coque ou une vesse en coquille<sup>41</sup>, je vous prie messieurs de vouloir sentir<sup>qq</sup> toute la force de cette question, qui ne peut échapper à des nez tels que les vôtres, secondement, j'ai un grand crapule sur cette façon de parler<sup>ff</sup>...

LE VOISIN.

Dis donc scrupule.

POLICHINELLE.

Eh oui... On dit quelquefois entre deux selles le cul à terre, je maintiens<sup>ss</sup> qu'il faut dire entre deux sièges le cul à terre, car à cause du rapport qu'il y a des selles que l'on pousse, aux selles où l'on est assis, et qu'il y est parlé de cul, on pourrait croire que l'on se serait assis<sup>tt</sup> entre deux étrons ; troisièmement, je voudrais que l'on dit<sup>uu</sup> le conseil aisance<sup>42</sup> et non pas le conseil privé<sup>43</sup> ; je voudrais aussi que vous changeassiez ce vilain mot de brandevin parce que bran<sup>44</sup> ressemble trop à de la merde<sup>vv</sup>. Je vous laisse sur la bonne bouche, voilà de quoi pétrifier un dictionnaire<sup>ww</sup>

LE VOISIN.

Dis donc purifier<sup>xx</sup>.

POLICHINELLE.

Purifier votre dictionnaire, qui ne pourrait servir [8r] qu'à faire des torche-culs<sup>yy</sup>, si vous y laissez toutes ces ordures.

LE VOISIN.

Voilà qui va fort bien, tu n'as qu'à t'aller faire recevoir, tu pourras bien recevoir aussi quelques coups de bâton<sup>zz</sup>.

POLICHINELLE.

Bon, il y a tant de gens qui en méritent et qui n'en ont pas<sup>aaa</sup> !

Fin du dialogue.

---

<sup>41</sup> Ni l'une ni l'autre expression n'est attestée par les dictionnaires, anciens ou modernes. On comprend que Polichinelle pète sans bruit dans son pantalon, une sorte de « coque ».

<sup>42</sup> « Aisances, au pluriel, signifie le retrait, garde robe ; le lieu où est la chaise percée. Le mot d'aisance en ce sens, n'est guères connu qu'à Paris. » (Furetière, 1701). Le *Dictionnaire de l'Académie*, dans son édition de 1694, ne donne que le sens de « Facilité. Faire toutes choses avec une grande aisance, beaucoup d'aisance. »

<sup>43</sup> « Le Conseil privé du Roi est un Conseil d'État qu'il tient pour juger quelques affaires de ses sujets qui réclament sa justice » (Furetière, 1701). « Privé. s. m. Retrait, aisance, l'endroit de la maison destiné à décharger le ventre. » (Académie, 1694) « Au substantif, on appelle un privé, un retrait, un lieu particulier où l'on va à ses nécessitez secrètes. Cela put comme un privé. La lunette, la ventouse d'un privé; un cureur de privez. » (Furetière, 1701)

<sup>44</sup> « BRAN ou Bren. s. m. Matière fécale. » (Académie, 1694). « Excrément de l'homme qui décharge son ventre. » (Furetière, 1701)

[Troisième partie.  
Anthologie de chansons, épigrammes et autres pièces de vers]

Monsieur de Malézieu, chancelier de Dombes, qui a été sous-gouverneur de monsieur le duc du Maine, et qui est encore attaché à lui, était un des acteurs des grandes comédies. Il fut accusé d'avoir contribué à faire jouer celle-ci, et même d'en être l'auteur. Comme il est lui-même un des quarante de l'Académie, tout le monde fut révolté de ce qu'il cherchait à lui donner un ridicule, et dès qu'on eut raconté quelques lambeaux du dialogue de Polichinelle dans le monde, car on ne l'avait pas d'abord tout entier, on vit courir beaucoup d'ouvrages contre lui. Ce Rondeau fut un des premiers :

De Malézieu<sup>45</sup>, l'on vante les exploits,<sup>46</sup> [8v]  
Et tous fameux<sup>bbb</sup> ; Protée eut autrefois  
L'art de changer de forme et de visage ;  
Mais Malézieu<sup>ccc</sup>, plus adroit personnage  
En cent façons se transforme à la fois :  
De chancelier<sup>ddd</sup> égal à ceux des rois  
Il prend le titre, il débite<sup>eee</sup> des lois  
Sceaux et brevets signés en haut parage  
De Malézieu.

Mais vers le soir, sur deux tréteaux de bois<sup>fff</sup>,  
D'un Arlequin il prend l'air et la voix<sup>ggg</sup>  
Fait Brioché<sup>47</sup>, Tabarin<sup>48hhh</sup>, Jeanpotage<sup>49</sup>,  
Des beaux esprits brocarde l'assemblage ;  
C'est à bon droit, pourquoi faisaient-ils choix  
De Malézieu ?

Le madrigal et les chansons qui suivent parurent presque en même temps :

On a longtemps vanté pour leurs sornettes<sup>50</sup>  
Le gros René<sup>51</sup>, Tabarin, Jodelet<sup>52</sup>  
Et Brioché sur tout autre excellait  
Depuis longtemps pour les marionnettes.  
La gloire passe et joue aux olivettes<sup>53</sup> ;

<sup>45</sup> Comme indiqué dans l'introduction, les variantes orthographiques des noms propres ont été relevées dans l'édition électronique. Comme elles alourdissent beaucoup les variantes, on notera ici que la Relation de la querelle écrit plutôt Malésieu, tandis que le Chansonnier donne Malézieux ou Malezieux.

<sup>46</sup> Cette pièce est la deuxième dans le recueil de vers liés à la querelle du *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>47</sup> François Datelin, dit Fanchon Brioché (dates de naissance et de décès inconnues), célèbre montreur de marionnettes, qui aurait « mis en scène » le *Dialogue de Polichinelle avec son Voisin*.

<sup>48</sup> Antoine Girard, dit Tabarin (1584-1633), bonimenteur, auteur et acteur de farces

<sup>49</sup> « Fagotin, Jean Potage, Valet, bouffon d'un opérateur qui monte avec lui sur le théâtre. » (*Dictionnaire français et hollandais*, 1762)

<sup>50</sup> Cette pièce est la quatrième dans le recueil de vers liés à la querelle du *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>51</sup> René Berthelot, dit Du Parc, dit Gros René (1615-1664), acteur spécialisé dans les rôles de valet, dont le comique était lié, entre autres, à son considérable embonpoint.

<sup>52</sup> Julien Bedeau, dit Jodelet (1591-1660), acteur de la troupe du Marais. Comme le Gros René, il est spécialisé dans les rôles de valet – le sien étant grand et maigre, maladroit, porté sur la boisson et les plaisirs de la chair, provoquant tout sorte de complications par la négligence, l'incurie et la bêtise avec laquelle il accomplit ses missions et fonctions.

Ces grands héros<sup>iii</sup>, au Pont Neuf si vantés,  
Par Malézieu ont été supplantés.

Sur l'air de *Joconde*<sup>54</sup>.

[9r]

Que le chancelier Malézieu<sup>55</sup>  
Monte sur le théâtre,  
Et pour être facétieux  
Fasse le diable a quatre<sup>iii</sup>.  
Il réussit mal au métier<sup>kkk</sup>  
De bouffon, de tragique,  
Mais dès qu'il fait le chancelier  
C'est un parfait comique.

Sur le même air<sup>lll</sup>.

Quand le chancelier Malézieu<sup>56</sup>  
Fait le Polichinelle,  
Loin de s'avilir à mes yeux  
Mon respect renouvelle.  
Sous cet habit de barbouillé  
Je reconnais mon drôle,  
Et sais bien<sup>mmm</sup> qu'en déshabillé\*  
Il joue un autre rôle.

Comme le public se plaît assez à ces sortes de querelles qui font faire des vaudevilles qui le divertissent, on excita l'Académie à la vengeance par celui-ci qui est sur un air<sup>57</sup> fort connu.<sup>nnn</sup>

Souffrirez-vous, quarante que vous êtes<sup>58</sup>,  
D'être traités ainsi que des mazettes<sup>ooo</sup> ?  
Paix.  
Contre des marionnettes  
On ne se fâcha jamais.

[9v]

On publia aussi cette affiche<sup>59</sup> :

De la part de Polichinelle  
On fait savoir aux curieux  
Que l'histriion de Malézieu

<sup>53</sup> « Joue aux oubliettes » paraît plus approprié dans ce contexte, mais et la Relation de la querelle et Maurepas donnent « olivettes ». L'expression « jouer aux olivettes » n'est pas attestée dans les dictionnaires d'époque. Selon Furetière, « olivettes » est une « espèce de danse de campagne », qui ne fait pas tout à fait sens dans le contexte.

<sup>54</sup> *Joconde*, air no. 13 dans Lesage et D'Orneval, *Le Théâtre de la Foire ou l'Opéra comique*, tome I, Paris, Etienne Ganeau, 1721 (voir « Table des airs », p. 3). L'air peut être écouté sur le site Theaville : <http://www.theaville.org/kitesite/index.php?r=vaudevilles/>

<sup>55</sup> Pièce 3 du *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>56</sup> 18<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

\* On veut accuser Mad<sup>e</sup> La Duchesse du Maine d'avoir quelque goût pour lui.

<sup>57</sup> Le mètre des vers indique l'air des « Mais », ce que la version du *Chansonnier de Maurepas* confirme.

<sup>58</sup> La *Relation* donne ici seulement la première strophe de la pièce 8 du *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>59</sup> La chanson qui suit est reproduite deux fois dans la *Relation de la querelle*, comme dans le *Chansonnier de Maurepas* (voir p. 357, puis p. 367), avec une légère variante (inversion des deux premiers vers), et une en-tête légèrement différente : Contre l'Affiche ci devant/ Chanson/ Sur l'air de la Sénéchalle.



A fait une pièce nouvelle<sup>PPP</sup>,  
Et qu'à tous les honnêtes gens  
L'auteur la donne à ses dépens.

On ne manqua pas de croire que ces petits écrits portaient des académiciens, qu'on était persuadé qui étaient fort courroucés ; le bruit courut même qu'on avait délibéré si on n'exclurait pas désormais Malézieu de l'entrée aux assemblées, et si on l'appellerait aux élections qu'on ferait à l'avenir ; pour s'éclaircir de ce fait, Monsieur le Duc, qui lui attirait tous ces ennemis, engagea monsieur de Pontchartrain, secrétaire d'État de la maison du roi dans le département duquel est l'Académie, d'ordonner à l'abbé Regnier, secrétaire perpétuel de cette compagnie, de le venir trouver, et d'apporter le registre où s'écrivent les délibérations.

Le ministre débuta par gronder l'abbé de la prétendue [10] exclusion qu'on disait qu'on avait donnée à Malézieu, et l'assura qu'elle déplaisait fort au roi. Le secrétaire répondit que, loin que sa compagnie eût pu déplaire à sa majesté en faisant un tel acte sans lui demander ses ordres, qu'il n'avait pas été seulement parlé dans les assemblées de l'Académie\*, ni de Malézieu, ni de la pièce qui faisait la querelle ; qu'il ne répondait pas que quelque académicien n'eût recherché par ses vers à venger l'injure qu'on faisait à un corps que le roi a bien voulu prendre sous sa protection<sup>60</sup>, mais que l'Académie en général n'avait point relevé cette bagatelle, croyait qu'il était indigne d'elle d'en parler, et n'en voulait pas accuser monsieur de Malézieu. L'abbé Regnier, pour prouver son discours, montra son registre tout blanc.

Monsieur le Duc, qui se trouva présent à cette conversation, prit l'affirmative pour Malézieu<sup>61</sup>, et déclara nettement que lui qui parlait était auteur de la pièce, qu'elle avait été jouée par ses ordres, et qu'il était bien aise que l'Académie en fût informée.

L'abbé Regnier ne répondit à ce discours que par une profonde révérence, et par une prompte retraite, mais il ne resta pas sans réponse dans le public. On commença par retourner l'affiche qu'on donna de cette façon.

Contre affiche<sup>999</sup>

[10v]

L'on fait savoir aux curieux<sup>62</sup>  
De la part de Polichinelle,  
Que le chancelier Malézieu  
N'est point l'auteur de la pièce nouvelle ;  
Que le véritable histrion  
Est monsieur le duc de Bourbon.

Quelqu'un crut que monsieur le duc du Maine avait pris aussi la pièce sur son compte, ce qui donna lieu à cette épigramme :

Malézieu faites toujours bien,<sup>63</sup>  
Vous avez un bon maître, il ne prend point d'ombrages  
Et sans qu'il se plaigne de rien  
Il adopte tous vos ouvrages<sup>64</sup>.

---

\* La vérité est que les plus animés contre Malesieu proposerent dans l'Academie de l'exclure, on en delibera meme, mais les plus sages rompirent la delibération, et empechèrent qu'il n'y eut rien d'écrit dont tout le corps se sceut bon gré dans la suite.

<sup>60</sup> La « protection » accordée par Louis XIV à l'Académie est ancienne, elle remonte à 1672, mais on voit que Regnier-Desmarais sait toujours tirer parti de cette faveur, tout comme l'avait fait, à des fins comiques, Malezieu dans sa pièce pour marionnettes.

<sup>61</sup> « Prendre l'affirmative pour quelqu'un, c'est se déclarer pour lui. » (Furetière, 1701)

<sup>62</sup> 13<sup>e</sup> pièce dans le *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>63</sup> 22<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

Apparemment que la crainte d'être exclu fit dire à Malézieu que de bon cœur il renoncerait à retourner jamais à l'Académie. Ce discours fit faire ces vers :

On dit partout que Malézieu<sup>65</sup>  
Se bannit de l'Académie,  
Et qu'il a juré ses grands dieux  
De n'y retourner de sa vie.  
Qui peut remplacer ce héros ?  
J'en suis embarrassé pour elle ;  
Mais j'apprends que Polichinelle  
Vient s'offrir, je suis en repos. <sup>rrr</sup>

[11r] Coignard<sup>66</sup>, libraire de l'Académie, acheva d'imprimer en ce temps-là un livre qui a pour titre *Observations de l'Académie française sur les remarques de monsieur de Vaugelas*<sup>67</sup>. Comme chaque académicien avait contribué de quelque chose à cet ouvrage, chacun devait en avoir un exemplaire. On délibéra si on enverrait un à Malezieu. Le libraire fut chargé de s'en acquitter, mais ne l'ayant pas reçu sitôt que les autres, on crut qu'on ne lui en porterait pas, et on le témoigna par ces vers.

Pour vous venger du grand Polichinelle<sup>68</sup>  
Vous défendez qu'on donne a Malézieu,  
Grands jetonniers, ces livres curieux  
Qu'enfante chaque jour votre plume immortelle.  
Vous pourriez faire beaucoup mieux,  
En profitant de tous vos avantages,  
Voulez vous le punir, messieurs, et vous venger ?  
Qu'on le condamne à lire vos ouvrages,  
C'est l'unique moyen de le faire enrager.

Les partisans de Monsieur le Duc voulurent aussi travailler à la vengeance, et publièrent ce qui suit :

Ces jours passés naquit grande querelle<sup>69</sup> [11v]  
Entre l'Académie, et son fils Malézieu  
Pour avoir fait, dit-on, en présence des dieux<sup>70</sup>

---

<sup>64</sup> L'allusion à la prétendue relation extra-conjugale entre Malezieu et la duchesse du Maine n'est plus signalée par le rédacteur, mais elle est évidente ici.

<sup>65</sup> 10<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>66</sup> Elie Jean-Baptiste Coignard, dit Jean-Baptiste II (vers 1666-1735), libraire parisien ayant publié la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1694. Pour des informations supplémentaires, voir Frédéric Barbier, Sabine Juratic, Annick Mellerio (dir.), *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris*, tome I. A-C, Genève, Droz, 2007, p. 489-495.

<sup>67</sup> Claude Favre de Vaugelas (1585-1650), membre de l'Académie française dès 1635, auteur de *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire* (1647), qui tentent de codifier le « bon usage » de la langue, le modelant sur les manières de s'exprimer de la Cour et de « la meilleure partie » de la Ville. Les *Observations de l'Académie-française*, publiées en 1704, peuvent être consultées sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50996b>

<sup>68</sup> 12<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>69</sup> 5<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>70</sup> Allusion à la présence de M. le Duc et du Duc du Maine lors de la représentation du *Dialogue*. Princes de sang et bâtards légitimés sont constamment désignés comme étant « du sang des Dieux » dans *Les Divertissements de Sceaux* (Trévoux, Étienne Ganeau, 1712 et 1725).

D'elle un peu librement parler Polichinelle  
 Or me paraît qu'assez mal à propos  
 Sur ce point-là gronde l'Académie,  
 Car le public ne se courrouce mie  
 Depuis longtemps de voir quarante sots  
 Ne s'occuper qu'à fadaise et sornette,  
 Qu'à r'habiller et regratter des mots  
 Et rendre enfin la langue moins parfaite  
 Qu'elle n'était du temps des deux Marots<sup>71</sup>.  
 Rien n'a plus dit notre marionnette  
 Pour tant fâcher les Coislins<sup>72</sup>, les<sup>sss</sup> D'Angeaux<sup>73</sup>.  
 Le roi souffre qu'en son palais  
 Des pédants assembles y débitent en paix,  
 Sept ou huit fois le mois mainte et mainte sottise<sup>ttt</sup>  
 Et ces fats-là trouvent mauvais  
 Qu'en carnaval Polichinelle en dise.

Le terme de sots était trop difficile à digérer pour n'être pas relevé, il le fut par des contre-vérités et par une chanson :

#### Contre-vérités<sup>74</sup>

[12r]

Examinons en peu de mots  
 La liste des quarante sots.  
 Le Cardinal\* petit génie<sup>75</sup> -  
 Testu a la muse endormie<sup>76</sup>  
 D'Angeau\*\* est tant soit peu brutal<sup>77</sup> -  
 Regnier ne sait point de grammaire<sup>78</sup>  
 Malézieu vante ses confrères

<sup>71</sup> Allusion au célèbre auteur de *L'Adolescence clémentine* (Clément Marot, 1496-1544), dont le style « naïf » et le refus des expressions pompeuses sont maintes fois donnés comme des exemples à suivre dans les poèmes écrits dans l'entourage de la duchesse du Maine, ainsi qu'à son père, Jean des Marets dit Jean Marot (1450-1526), Grand Rhétoriqueur de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>72</sup> Depuis l'élection d'Armand de Coislin à l'Académie française en 1652, élection voulue par Louis XIV, le fauteuil est considéré comme un bien de famille, et le restera jusqu'en 1733, alors même que ses occupants ne présentent aucun mérite littéraire. Voir en ce sens Hélène Carrère d'Encausse, *Des siècles d'immortalité. L'Académie française, 1635-...*, Paris, Fayard, 2011.

<sup>73</sup> Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1638-1720), est élu à l'Académie en 1662 sans avoir rien publié. Louis de Courcillon de Dangeau, élu en 1682 contre La Fontaine, a de plus grands mérites, mais le favoritisme est clairement visible dans son cas aussi.

<sup>74</sup> Ce poème ne figure pas dans le *Chansonnier de Maurepas*. Faisant partie de ceux qui défendent l'Académie, il accrédite l'idée que le rédacteur de la *Relation de la querelle* serait un membre de l'institution.

\* le C. d'Estrées.

<sup>75</sup> César d'Estrées (1628-1714), évêque de Laon, créé cardinal de Santa Maria in Via en 1671, membre de l'Académie française depuis 1654. Il n'est pas évident de comprendre pourquoi il mérite l'épithète de « grand génie » (puisque'il faut lire les « contrevérités » à l'envers).

<sup>76</sup> Il s'agit de l'abbé Testu « Tais-toi », par lequel le scandale arrive. La « vivacité » de sa muse doit en fait être celle de son esprit de contradiction.

\*\* le Mar. d'Angeau.

<sup>77</sup> Voir note 68. Protecteur des gens de lettres, il semble avoir été caractérisé par la discrétion et l'urbanité ; lors du retour de Malezieu à l'Académie (v. infra), c'est lui qui adresse la parole à cette espèce de fils prodigue. C'est peut-être ce qui lui vaut la fausse épithète de « brutal ».

<sup>78</sup> La « contre-vérité » est ici transparente, Regnier vient de publier chez J. B. Coignard, en 1705, un *Traité de la grammaire française*.

Huët<sup>79</sup> est un franc ignorant  
 Flechier<sup>\*\*\*\*</sup> est un vrai prédicant<sup>80</sup> -  
 Les deux plenipotentiaires<sup>\*\*\*\*\*</sup>  
 Ne songent point à leurs affaires<sup>81</sup>  
 L'évêque de Strasbourg est laid<sup>82</sup>  
 Caumartin est assez mal fait<sup>83</sup>  
 Valincourt n'aime point son maître<sup>84</sup>  
 Chamillart<sup>§</sup> a tout l'air d'un traître<sup>85</sup>  
 D'Angeau<sup>§§</sup> a l'esprit de travers<sup>86</sup>  
 Corneille n'a point fait de vers<sup>87</sup>  
 Choisy sait assez mal écrire<sup>88</sup>  
 Dacier à peine sait-il lire<sup>89</sup>  
 Gallois<sup>§§§</sup> avec son habit neuf<sup>90</sup>  
 Ne visita jamais les rebords du Pont Neuf  
 Sacy fut toujours infidèle<sup>91</sup>  
 Insociable comme Abeille<sup>92</sup>  
 Saint-Pierre n'est point indiscret<sup>93</sup>

[12v]

- 
- 79 Pierre-Daniel Huet (1630-1721), évêque d'Avranches, membre de l'Académie depuis 1674, réputé pour son érudition.
- \*\*\*\* Év. de Nîmes
- 80 Esprit-Valentin Fléchier (1632-1710), membre de l'Académie française depuis 1673, un des plus grands orateurs du XVII<sup>e</sup> siècle, célèbre pour ses sermons. « Prédicant, terme de mépris dont on se sert pour dire qu'un homme prêche mal. Ce Moine est un Prédicant de village. » (Furetière, 1701).
- \*\*\*\*\* Mrs de Crecy et de Callières.
- 81 Louis de Verjus, comte de Crécy (1629-1709), est un excellent connaisseur des cours germaniques, et un des signataires du Traité de Ryswick (1697). François de Callières (1645-1717) est également un des plénipotentiaires signataires du Traité de Ryswick ; il publiera, en 1716, un traité *De la manière de négocier avec les souverains*.
- 82 Les portraits d'Armand-Maximilien de Rohan, déjà mentionné, montrent qu'il était, au contraire, bel homme.
- 83 Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin (1668-1733), évêque de Vannes, puis de Blois, membre de l'Académie depuis 1694. Le choix de la caractérisation physique est curieux, c'est plutôt l'érudition qui caractériserait Caumartin.
- 84 Il n'est pas très clair de quel « maître » il doit s'agir, probablement de Louis XIV, mais Jean-Baptiste-Henri de Valincourt (1653-1730), historiographe de Louis XIV, ne semble pas s'être distingué de façon particulière sur le plan de la fidélité.
- § Év. de Senlis
- 85 Jean-François de Chamillart (1657-1714), évêque de Dol, puis de Senlis, membre de l'Académie française depuis 1702. La « contre-vérité » n'est pas claire.
- §§ L'Abbé Dangeau.
- 86 Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, (1643-1723), spécialisé dans la phonétique du français (discipline qui n'a pas ce nom à l'époque), propose une réforme radicale de l'orthographe. Selon Saint-Simon, il a plus d'esprit que son frère.
- 87 Il s'agit de Thomas Corneille, dit Corneille de l'Isle (1625-1709), dramaturge comme son frère Pierre, donc auteur de nombreux vers.
- 88 François-Timoléon de Choisy (1644-1724). C'est moins sa façon d'écrire que retient l'histoire, que le fait qu'il aimait se déguiser en femme, étant parfois désigné comme « Mme la comtesse des Barres », ou « Mme de Sancy ».
- 89 André Dacier (1651-1722), célèbre helléniste, dont l'épouse sera une protagoniste de la seconde Querelle des Anciens et des Modernes.
- §§§ Curieux d'anciennes éditions.
- 90 Jean Gallois (1632-1707), membre de l'Académie française depuis 1672, co-fondateur du *Journal des savants*.
- 91 Louis de Sacy (1654-1727), latiniste. Il est auteur d'un *Traité de l'amitié* en 1701, ce qui lui vaut peut-être la « contre-vérité » d'infidélité.
- 92 Il a déjà été question dans la note 26 de l'abbé Abeille, personnage affable, compatissant, bienfaisant.
- 93 Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre (1658-1743), reçu à l'Académie en 1695, et exclu en 1718 en raison de ses propositions politiques. On le connaît comme réformateur, visionnaire (il élabore un « projet de paix perpétuelle »), mais il n'est pas clair pourquoi sa discrétion serait à mettre en cause.

Campistron<sup>ssss</sup> ne va point au fait<sup>94</sup>  
 Mauroy<sup>sssss</sup> a des grâces infinies<sup>95</sup>  
 Coislin hait les cérémonies<sup>96</sup>  
 Clerambault n'a jamais d'argent<sup>97</sup>  
 La Loubère est toujours content<sup>98</sup>  
 Des Preaux ne fait plus de bile<sup>99</sup>  
 Fleuri l'est même dans son style<sup>100</sup>  
 Bignon va briguant l'évêché<sup>101</sup>  
 Renaudot à Conflans passe pour entiché<sup>102</sup>  
 Fenelon<sup>#</sup> écrit en novice<sup>103</sup>  
 La Chapelle fait mal le Suisse<sup>104</sup>  
 Turreil<sup>105</sup> a l'esprit tout bouché  
 Fontenelle est toujours fâché<sup>106</sup>  
 Cousin aime trop la dispute<sup>107</sup>  
 Genest<sup>##</sup> parle comme une brute<sup>108</sup>  
 Colbert<sup>###</sup> est des plus assidus<sup>109</sup>  
 Polignac est sot<sup>110</sup> et de plus  
 Messieurs ne soyez point en peine  
 Pour achever la quarantaine

[13r]

---

ssss Secrétaire de Mr de Vendôme qui est devenu riche en Italie.

<sup>94</sup> Jean-Galbert de Campistron (1656-1723), auteur surtout de tragédies, qui eurent du succès en dépit de la mauvaise réputation que lui taille Hugo dans sa « Réponse à un acte d'accusation ». Secrétaire du duc de Vendôme, il se signale par sa bravoure, son enrichissement au cours des campagnes d'Italie étant moins connu.

sssss L'abbé Testu Mauroy qui est horriblement laid.

<sup>95</sup> Jean Testu de Mauroy (1626-1706), membre de l'Académie française depuis 1688.

<sup>96</sup> En 1705-1706, est membre de l'Académie Pierre de Camboust, duc de Coislin (1664-1710). Or, l'attachement aux « cérémonies », à la politesse, fait plutôt la réputation de son père, Armand de Camboust, mort en 1702.

<sup>97</sup> Jules de Clerambault (1660-1714), membre de l'Académie française depuis 1695. La « contre-vérité » n'est pas claire.

<sup>98</sup> Simon de La Loubère (1642-1729), auteur d'un récit de voyage célèbre sur le royaume de Siam. Il n'est pas clair pourquoi il serait « toujours mécontent » : peut-être est-ce une allusion au mal du pays qui lui fait quitter Paris pour retourner à Toulouse ?

<sup>99</sup> L'allusion concerne probablement ici les satires de Nicolas Boileau Despréaux, fort célèbres.

<sup>100</sup> Claude Fleury (1640-1723), confesseur de Louis XIV, auteur d'une fort érudite *Histoire ecclésiastique*. La « contre-vérité » serait-elle une critique du style « sec » de l'ouvrage ?

<sup>101</sup> Jean-Paul Bignon (1662-1643), bibliothécaire de la Bibliothèque du roi, savant, érudit, est entièrement consacré à ses travaux scientifiques et beaucoup moins à une carrière dans les ordres.

<sup>102</sup> Eusèbe Renaudot (1646-1720), directeur de la célèbre *Gazette*. La « contre-vérité » n'est pas claire : « entiché se dit figurément et bassement des personnes, pour marquer quelque défaut qu'on commence d'apercevoir en elles. » (Furetière 1701).

# L'Arch. de Cambrai, il écrit des lettres politiques sous le nom d'un Suisse.

<sup>103</sup> François de Salignac de la Mothe-Fénelon, dit Fénelon (1651-1715), précepteur du duc de Bourgogne, dont la réputation d'écrivain fin et profond n'est plus à faire en 1705.

<sup>104</sup> Jean de La Chapelle (1651-1723), auteur de tragédies ; fut chargé de plusieurs missions diplomatiques en Suisse.

<sup>105</sup> Voir note 16. L'habileté de Turreil à « retourner » Lamoignon est une preuve d'esprit.

<sup>106</sup> Bernard Le Bouyer de Fontenelle (1657-1757), auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes* (1686), homme du monde, reçu dans une multitude de salons.

<sup>107</sup> Louis Cousin (1627-1707), rédacteur au *Journal des savants*, cherche l'impartialité et la clarté dans ses compte-rendu, d'un caractère doux et poli.

## Aumônier de Madame d'Orléans.

<sup>108</sup> Charles-Claude Genest (1639-1719), qui deviendra un des animateurs des fêtes de Sceaux, à côté de Malézieu, est un des académiciens impliqués dans la confection du Dictionnaire, défenseur de « vieux mots ». Il est également dramaturge et auteur de textes divers.

### Arch. de Rouen

<sup>109</sup> Jacques-Nicolas de Colbert (1655-1707), fils du ministre Colbert, membre de l'Académie depuis 1678. La « contre-vérité » n'est pas claire, fut-il un des académiciens les moins assidus aux travaux de l'institution ?

<sup>110</sup> Voir note 25.

Voulez vous un âne parfait  
Sillery<sup>111</sup> est votre vrai fait.

Chanson<sup>112</sup>  
Sur l'air<sup>113</sup> *Il a battu son petit frère*<sup>114</sup>

Parmi cette troupe savante  
Qu'on nomme messieurs les quarante,  
Et qu'on ose traiter de sots,  
Il est des plumes immortelles  
Qui savent louer les héros<sup>115</sup>  
Et berner les Polichinelles.

On vit encore d'autres écrits contre l'Académie en général :

Pour être homme d'honneur, académicien<sup>114</sup>,  
Deux choses sont fort nécessaires  
À cela près il ne vous manque rien  
Messieurs les quarante confrères.  
Mon conseil est trop bon pour le dissimuler ;  
Il renferme deux points et vous devez le suivre :  
Le premier est<sup>115</sup> d'apprendre à vivre  
Et le second c'est d'apprendre à parler

Rondeau<sup>115</sup>

[13v]

Des jetonniers qui font les beaux esprits  
Depuis longtemps on parle avec mépris  
Ils n'ont de goût que pour la bagatelle  
Du vrai génie à peine une étincelle  
Se fait sentir dans leurs fades écrits.

Le grand Renaud, comique a juste prix  
Sur son théâtre à la cour les a mis  
Et l'on y rit de la scène nouvelle  
Des jetonniers.

De cette pièce alarmés et surpris,  
Ils ont voulu se venger à Paris,  
Et que Coulanges épousât leur querelle  
Mais on l'eût pris pour un Polichinelle  
S'il eût voulu chanter les faits et dits  
Des jetonniers.

On attaqua quelques uns des membres en particulier par les deux pièces qui suivent :

---

<sup>111</sup> Voir note 29.

<sup>112</sup> 15<sup>e</sup> chanson du recueil de Maurepas.

<sup>113</sup> Air non identifié. Il est utilisé au moins depuis 1669.

<sup>114</sup> 7<sup>e</sup> pièce du chansonnier de Maurepas.

<sup>115</sup> 26<sup>e</sup> pièce du chansonnier de Maurepas.

Chanson sur l'air<sup>116</sup> *Laire la laire lan*<sup>117</sup>

L'on demande quel est plus sot  
Ou de Coislin ou de Dangeau<sup>xxx</sup>,  
Moi je dis que c'est Callière<sup>118</sup>  
Laire la laire lan laire laire la laire lan la.

Si vous cherchez un grand docteur<sup>119</sup>, [14r]  
Une veine facile, une plume éloquente,  
Un bon poète, un habile orateur  
Ne vous transportez pas chez messieurs les quarante.  
Mais si vous désirez un froid déclamateur,  
Un menteur impudent, un insigne imposteur,  
Un impertinent traducteur,  
Qui donne à Démosthène un style de servante,  
Allez au Louvre ami lecteur,  
Cet homme est parmi les quarante.

Monsieur le Duc ne s'en tint pas à ce qu'on écrit pour sa défense, on prétend qu'il lui échappa des menaces en prose aussi bien que des injures en vers, et qu'il ne pût s'empêcher de dire qu'il y avait là un insolent de Tourreil, qui pourrait bien s'attirer des coups de bâton. Voici ce qu'on y répondit :

Quand ta bile sera vomie<sup>120</sup>,  
Tu viendras aux coups de bâton,  
Puisque dans notre académie<sup>yyy</sup>  
Il est comme ailleurs maint poltron.  
Cher Malézieu faisons la paix  
Finissons la querelle  
Nous pourrions te répondre : mais  
Nous craignons ton Polichinelle.

[14v] Cette épigramme fut suivie d'un déluge de chansons sur différents airs :

Sur l'air *Il a battu son petit frère*<sup>zzz</sup>

Par quelle fortune ennemie<sup>121</sup>  
Contre la docte Académie  
Malézieu est donc fâché ?  
Que ne fait point craindre pour elle  
L'associé de Brioché  
Soutenu de Polichinelle ?

<sup>116</sup> Laire la lan laire, air no. 23 dans *Les Parodies du nouveau théâtre italien*, tome second, Paris, Briasson, 1738. L'air peut être écouté sur le site Theaville.

<sup>117</sup> 25<sup>e</sup> pièce du recueil de Maurepas.

<sup>118</sup> Reçu au siège de son père, qui ne s'était pas distingué par ses mérites littéraires, Pierre de Camboust de Coislin pouvait passer pour « sot » ; de même, Dangeau a plus d'entregent que de plume. Mais il n'est pas évident comment cette accusation peut-elle s'appliquer à François de Callières, auteurs de plusieurs ouvrages appréciés du public de l'époque et encore étudiés aujourd'hui.

<sup>119</sup> 6<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>120</sup> 27<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>121</sup> 9<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

Condé<sup>122</sup> sut gagner des batailles<sup>123</sup>  
Forcer et lignes et murailles.  
Son petit fils, plus modéré,  
Ne s'occupe qu'à des sornettes,  
Content de se voir déclaré  
General des marionnettes<sup>aaaa</sup>.

Quand ce petit duc en furie<sup>124</sup>  
Ligue contre l'Académie  
Polichinelle et Malézieu,  
Que pouvait-il choisir de mieux  
Pour représenter son altesse ?

Quoi que sa vengeance menace  
Tous les habitants du Parnasse,  
L'on craint moins son inimitié  
Et les transports de sa colère,  
Que sa douce et tendre amitié  
Qui fut à Santeuil\* si contraire.<sup>125</sup>

[15r]

Faut il que notre Académie  
Reste toujours son ennemie ?  
Pourquoi l'accabler de bons mots ?  
Quoique son mérite soit mince,  
Essayons d'en faire un héros  
La faculté l'a bien fait prince<sup>126</sup>.

Sur l'air de *Joconde*<sup>bbbb</sup>

À quoi, grand prince, songez-vous<sup>127</sup>  
Votre erreur est extrême,  
Modérez donc votre courroux,  
En faveur de vous même.  
De quoi qu'on se puisse flatter,  
Il est bon de vous dire,  
Que l'on doit toujours respecter  
Ceux qui savent écrire.

---

<sup>122</sup> Il s'agit ici de Louis II de Bourbon Condé.

<sup>123</sup> 17<sup>e</sup> pièce du recueil de Maurepas.

<sup>124</sup> Les strophes suivantes ne figurent pas dans le recueil de Maurepas.

\* Santeuil mourut à Dijon d'une fièvre continue qui lui fut causée par un verre de vin que Monsieur le Duc avait rempli de poivre et de sel qu'il le força de boire en plaisantant.

<sup>125</sup> Cette accusation se retrouve dans les *Mémoires* de Saint-Simon, mais là il s'agit de tabac mis dans le verre de vin de Santeuil. Voir Saint-Simon *Mémoires (1691-1701). Additions au Journal de Dangeau*, édition établie par Yves Coirault, Paris, Gallimard, 1983, vol. 1, p. 418-419.

<sup>126</sup> L'allusion n'est pas du tout claire ; M. le Duc aurait-il hérité du titre de son père (prince de Condé) suite à une intervention volontairement maladroite de la « faculté », c'est-à-dire d'un médecin ? Mais dans ce cas la chanson est bien plus tardive, puisque Henri-Jules de Bourbon-Condé ne meurt qu'en 1709.

<sup>127</sup> 11<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.



[15v] Ce qui donna lieu à cette dernière chanson, fut un discours que tint en ce temps la Monsieur Le Prince<sup>128</sup> à Monsieur le Duc. On prétend qu'il le blâma de s'être attiré l'inimitié de l'Académie, et qu'il lui dit qu'il avait ouï dire à monsieur son père<sup>129</sup> qu'il aurait mieux aimé avoir une armée de trente mille hommes à combattre, que d'être en proie à l'aversion d'une troupe de gens qui savent donner un tour si agréable aux sottises qu'ils disent, que le souvenir ne s'en efface jamais.

On vit encore paraître les chansons qui suivent :

Sur l'air<sup>130</sup> *Mais*<sup>131</sup>.

De vos aïeux, grand duc, suivez la trace,  
Aux Allemands faites voir votre audace,

Mais

Pour les troupes du Parnasse  
Ne les attaquez jamais.

Pourquoi, grand duc, haïr l'Académie  
Et la vouloir couvrir d'ignominie ?

Quoi ?

Vous la traitez d'ennemie  
Son protecteur est le roi.

Ésope était d'une étrange structure<sup>132</sup>,  
L'esprit en lui réparait la nature

[16r]

Mais

Qui n'en a que la figure  
Ne devrait parler jamais<sup>133</sup>.

N'attaquez point ceux qu'Apollon inspire,  
À qui ce dieu a confié sa lyre

Ceux

Qui peuvent de tout instruire<sup>cccc</sup>  
Nos plus reculés neveux.

Quelques auteurs, en affectant un air neutre, prirent plaisir à badiner aux dépens des deux partis :

Rondeau<sup>134</sup>

Qui n'en rirait de voir en parallèle  
Les beaux esprits avec Polichinelle ?

<sup>128</sup> Monsieur le Prince est Henri-Jules de Bourbon-Condé ; monsieur le Duc, Louis III de Bourbon Condé.

<sup>129</sup> Le Grand Condé, donc.

<sup>130</sup> Air non identifié.

<sup>131</sup> Les quatre strophes qui suivent sont données, dans le *Chansonnier de Maurepas*, à la suite de « Souffrirez-vous, quarante que vous êtes ». C'est la raison pour laquelle on peut les numéroter ChM\_8\_2. L'ordre des strophes n'est pas le même dans Maurepas, qui donne 2-1-4-3.

<sup>132</sup> Cette strophe figure de nouveau un peu plus loin dans le *Chansonnier de Maurepas*, de façon indépendante. C'est la 16e de la partie du recueil concernant l'affaire de Malézieu avec l'Académie. Elle n'a pas été reproduite deux fois.

<sup>133</sup> Allusion à la laideur de M. le Duc.

<sup>134</sup> 14<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

L'auriez vous cru, que pour si piteux cas  
L'Académie et tous ses fier-à-bras  
À Brioché ferait une querelle ?

Ah, pour le coup ils en ont tous dans l'aïe,  
Car du Pont Neuf l'historien fidèle  
À haute voix chante qu'ils ont des rats  
Qui n'en rirait ?

[16v]

Tu devais bien, illustre Fontenelle,  
Toi que l'on trouve en si sottie séquelle  
Leur dire : « Eh fy ! vous n'y pensez donc pas,  
Vous vous fâchez et faites du fracas  
Contre un magot qui n'a pas de cervelle ! »  
Qui n'en rirait ?

La chanson qui suit est du même caractère :

Sur l'air *Il a battu son petit frère*<sup>135</sup>

Comme on vit autrefois les grues  
Avec fureur du haut des nues  
Fondre dessus leurs ennemis,  
Ainsi les muses animées  
Croyant que tout leur est permis  
Font la guerre à d'autres pygmées.

Monsieur le duc de Gesvres<sup>136</sup>, gouverneur de Paris, qui n'est pas un seigneur de grande réputation pour l'esprit, s'étant avisé de donner le tort à l'Académie, en parlant de sa querelle qui faisait [17r] alors le sujet de toutes les conversations, il ne fut pas épargné :

Sur l'air<sup>137</sup> du *Confiteor*<sup>dddd</sup>

Savez-vous qui s'est déclaré<sup>138</sup>  
Contre les troupes du Parnasse ?  
Est-ce quelque nom révééré  
Est-ce quelque grand savantasse ?  
Messieurs, vous en serez surpris :  
C'est le gouverneur<sup>eeee</sup> de Paris !

Sur l'air *Enfants de Bacchus et d'Amour*<sup>139</sup>

La troupe du sacré vallon<sup>140</sup>

---

<sup>135</sup> Cette chanson ne figure pas dans le recueil de Maurepas.

<sup>136</sup> François Bernard Potier de Gesvres (1655-1739), gouverneur de Paris.

<sup>137</sup> « Confiteor », voir « Mon père je viens devant vous », air no. 10 dans Lesage et D'Orneval *Le Théâtre de la Foire ou l'Opéra comique*, tome I, Paris, Etienne Ganeau, 1721, « Table des airs », p. 3. L'air peut être écouté sur le site <http://www.theaville.org/kitesite/index.php?r=vaudevilles/>

<sup>138</sup> 19<sup>e</sup> pièce du recueil de Maurepas.

<sup>139</sup> Air non identifié. Un *Second tome du concert des Enfants de Bacchus* est publié en 1628, à Paris, chez Charles Hulpeau, mais il n'a pas été trouvé d'air des « Enfants de Bacchus et de l'Amour ».

<sup>140</sup> 20<sup>e</sup> pièce du recueil de Maurepas.

Avait à sa teste Apollon,  
Et la victoire était pour elle ;  
Mais Gesvres, ce docte seigneur,  
S'est joint au grand Polichinelle,  
Et ce dieu s'est enfui de peur.

Sur l'air *Fifres et Tambours*<sup>141</sup>

Contre la docte séquelle<sup>142</sup>  
Pour le vrai Polichinelle  
Gesvres vient de s'enrôler. [17v]  
Silence, marionnettes,  
Ne dites plus de sornettes,  
C'est à Gesvres à parler.

Ces vers, et ces chansons n'empêchèrent pas madame la duchesse du Maine de continuer à jouer des comédies et de danser des ballets. Elle donna les trois jours gras de l'année 1705 des bals magnifiques à Sceaux. Au dernier, elle parut habillée en muse avec huit personnes de sa cour et Malézieu galamment vêtu, assis sur une montagne, représentait Apollon. On fit ces vers sur cette fête<sup>fff</sup> :

Que ce vallon délicieux<sup>143</sup>  
Que ces bois, que cette fontaine,  
Représentent bien à mes yeux  
Le sacré vallon d'Hypocrène ;  
Que dans les nymphes de ces lieux  
J'aime l'air noble et gracieux  
De la belle et docte neuvaine  
J'y vois même le sang des dieux.  
Mais quel est cet audacieux  
Qui se mêle de contrefaire  
Le Dieu que le Pinde révère ? [18r]  
Depuis le satyre odieux  
De qui le dessein téméraire  
Rendit Apollon furieux<sup>144</sup>  
Vit-on rien qui méritât mieux  
Et sa risée et sa colère ?  
C'est le farceur de Malézieu.

On fit encore sur cela cette chanson :

Sur l'air *Il a battu son petit frère*<sup>145</sup>

C'est bien à vous à prendre place,  
Malézieu, dessus le Parnasse  
N'usurpez rien sur Apollon ;

---

<sup>141</sup> Cet air n'a pas pu être identifié.

<sup>142</sup> 21<sup>e</sup> pièce du recueil de Maurepas.

<sup>143</sup> 28<sup>e</sup> pièce du recueil de Maurepas.

<sup>144</sup> Allusion à Marsyas, qui défia Apollon à un concours de musique.

<sup>145</sup> Cette chanson est absente du recueil de Maurepas.

Mais parlant avec moins d'emphase  
Descendez au sacré vallon  
Pour penser le cheval Pégase.

Malézieu, quelque tranquillité qu'il affectât, ne laissait pas de s'ennuyer d'être en butte aux traits que la satire tirait sans cesse sur lui. Il fut bien aise qu'une occasion publique l'obligeât d'aller à [18v] l'Académie. Elle se présenta à la réception de monsieur l'évêque de Soissons, qui fut marquée au neuvième mars 1705. Malézieu parut d'abord assez déconcerté ; il s'assit avec un air d'humilité au plus bas bout de la table, autour de laquelle les académiciens se rangent. L'abbé de Choisy le pressa de monter plus haut, pour faire place à ceux qui arrivaient. Il en fit beaucoup de difficultés ; et sa honte augmenta en voyant qu'aucun de ses confrères, qu'il n'avait pas vus depuis longtemps, ne s'informait de sa santé et ne lui rendait les civilités qu'on a ordinairement les uns pour les autres en pareil cas. On remarqua que le marquis de Dangeau fut le seul qui lui parla. Cette entrevue fut pourtant le signal de la paix, elle fut annoncée par cette épigramme<sup>gggg</sup> :

Que la discorde ennemie<sup>146</sup>  
Aille en des états nouveaux ;  
Entre les quarante et Sceaux  
La paix vient d'être affermie ;  
Elle l'est, n'en doutez pas ;  
J'ai vu dans l'Académie  
L'Apollon du mardi gras.

[19r] L'Académie qui donne ordinairement deux prix, l'un d'éloquence et l'autre de poésie, à la Saint Louis, a coutume de publier les sujets sur lesquels ceux qui aspirent aux prix doivent travailler. On mit des affiches publiques pour inviter les auteurs d'écrire, et quelque mauvais plaisant fit celle-ci<sup>hhhh</sup> :

De la part de l'Académie,  
On fait savoir aux beaux esprits  
Qui veulent remporter le prix,  
Que celui de la poésie  
Sera pour qui dira le mieux  
Des injures à Malézieux.

---

<sup>146</sup> 23<sup>e</sup> pièce du *Chansonnier de Maurepas*.

## Annexes

### Présentation de la querelle dans le *Chansonnier* dit « de Maurepas »

Malézieux est intendant de monsieur le duc du Maine et son favori, aussi bien que de madame la duchesse du Maine. Il est homme de savoir et d'érudition, il fait agréablement des vers, il est de l'Académie française. Comme cette princesse aime à jouer des comédies, et qu'elle les récite aussi bien que les meilleurs comédiens, Malézieux qui a de toute sorte d'esprit, dans toutes les représentations que madame du Maine joue chez elle, à toujours le rôle le plus difficile, et il le joue comme les plus habiles. Cet hiver ayant voulu avoir les marionnettes chez elle, on composa une petite pièce qu'on leur fit jouer. Cette pièce tournait en ridicule messieurs de l'Académie. Ils l'imputèrent à Malézieux qu'ils regardèrent comme l'auteur et commencèrent par la première affiche le nombre infini de vers qu'ils ont faits contre Malézieux, et même contre Monsieur le Duc qui s'est rendu protecteur de Malézieux.

Dès que la première affiche parût dans le public, Monsieur le Duc, qui avait [fait ?] en badinant une partie de la pièce que les marionnettes jouèrent, s'emporta contre messieurs de l'Académie qu'il crût auteurs de l'affiche, et dit qu'il les trouvait bien insolents de brocarder ce divertissement qu'il avait bien voulu se donner. Aussitôt on réforma l'affiche de la manière qu'elle est ici, et depuis ce moment Monsieur le Duc s'étant encore plus emporté de paroles contre l'Académie, ils firent tant de chansons et de vers sur lui, malgré le respect infini qu'on lui doit, que je crois que ce prince plein de mérite et d'esprit, pouvait bien se repentir d'avoir attaqué ce corps.

### Autre pièce de vers présente dans le Chansonnier de Maurepas

#### Réponse<sup>147</sup>

Si l'on savait, chansonnier, qui vous êtes  
L'on nettoierait vôtre habit sans vergettes ;  
Mais  
Vous n'êtes que des mazettes ;  
Vous ne le direz jamais.

---

<sup>147</sup> Cette « Réponse » vient après la chanson sur l'air des « Mais » numérotée ChM\_8\_2.

Ce « Fragment » se trouve dans les *Pièces échappées du feu*. Il n'est pas paginé, non plus que la pièce *Polichinelle demandant une place à l'Académie*, dont il est suivi.

À propos de la Cour, je gagerais bien, que vous ne devineriez pas ce qui fait aujourd'hui son amusement, et que vous allez croire que je veux vous en donner à garder, pour me divertir ensuite de votre crédulité. Mais, madame, pour aller au-devant d'un soupçon qui me serait si injurieux et si opposé au res-[s.p.]pect que je vous dois, je vous envoie la pièce même que Brioché y a fait jouer à ses marionnettes. C'est *Polichinelle qui demande une Place à l'Académie Française*. Cette polissonnerie, qui est une satire sanglante contre cette Académie, est attribuée à M. de M\*\*\*. chancelier de \*\*\*, & un des quarante qui composent ce même corps qu'il fait si cruellement tourner en ridicule par son Polichinelle. Je ne sais s'il en est véritablement l'auteur ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est violemment soupçonné de l'être, & que quelques-uns de ses confrères, jaloux de l'honneur de leur compagnie, ont fait, pour la venger une petite pièce intitulée [s.p.] *Brioché Chancelier*, où ce magistrat est turlupiné sans aucun ménagement. Dès que madame la princesse de \*\*\* à qui je l'ai prêtée me l'aura rendue, je ne manquerai pas de vous l'envoyer\*.

---

<sup>148</sup> Ce « Fragment » se trouve dans les *Pièces échappées du feu*. Il n'est pas paginé, non plus que la pièce *Polichinelle demandant une place à l'Académie*, dont il est suivi.

\* On promet au Libraire cette dernière Pièce avec *Arlequin Chancelier* & plusieurs autres de ce genre, qui trouveront leur place dans le Volume qui suivra celui-ci.

---

## VARIANTES

- <sup>a</sup> ChM : Scène de Polichinelle, & du Voisin  
PEF : POLICHINELLE/ Demandant une place dans l'Académie./ COMEDIE,/ Représentée à plusieurs reprises par les Mario-/nettes de Brioché, en présence des Person-/nes les plus considérables de la Cour.
- POLICHINELLE & LE VOISIN.
- <sup>b</sup> ChM : Comment pissé, c'est passé, que veux tu dire ?
- <sup>c</sup> ChM : dans le cas de ma mie Françoise
- <sup>d</sup> ChM : Diable Comment le cas de ta mie, qu'est-ce que le cas de ta mie française.  
PEF : Comment au Cas de ta Mie Françoise ? Qu'est-ce que c'est que le Cas de ta Mie ?  
PEF : c'est
- <sup>e</sup> PEF : c'est
- <sup>f</sup> ChM : des jue de tétons
- <sup>g</sup> ChM : Des jue de tétons le cas de ta mie, ha je t'entends, tu voudrais être de l'Académie Françoise
- <sup>h</sup> ChM : Eh oui t'y voila, par sanguié. On dit  
PEF : Eh ! oui, t'y voilà. Palsangué, on dit
- <sup>i</sup> PEF : un grand profil
- <sup>j</sup> ChM : dis donc
- <sup>k</sup> ChM : Par sanguié si il
- <sup>l</sup> PEF : je suis plus éclairé qu'eux
- <sup>m</sup> PEF : que je suis lanternier
- <sup>n</sup> ChM : ces gens la ne parle
- <sup>o</sup> PEF : je ne sais pas
- <sup>p</sup> PEF : Que veux tu dire manger du foin ? es-tu fou ?
- <sup>q</sup> PEF : Je veux dire que j'ai trouvé
- <sup>r</sup> ChM, PEF : leur porte
- <sup>s</sup> PEF : l'on disait que c'était pour ces messieurs-là
- <sup>t</sup> PEF : les jetons pour moi.
- <sup>u</sup> PEF : Impertinent ! sais tu
- <sup>v</sup> PEF : Gros Bœuf ? il ne s'agit point de ces Vers-là.
- <sup>w</sup> PEF : Quoi sont ce des vers  
ChM : Quoi est-ce des vers
- <sup>x</sup> PEF : Cela lime dis-tu ? Oh !  
ChM : Cela lime tu dis
- <sup>y</sup> PEF : tu ne sais pas dire deux mots de suite ; comment ferais tu donc
- <sup>z</sup> PEF : ma Mère était harengère ; comment ne saurais-je pas haranguer ?
- <sup>aa</sup> PEF : voyons comment tu ferais, imagine toi
- <sup>bb</sup> ChM : Qu'est-ce que tu fais là infâme.  
PEF : Qu'est-ce que tu fais là infâme ?
- <sup>cc</sup> PEF : *Polichinelle commençant sa harangue.*  
Je me propose, *Mes Chieurs...*
- <sup>dd</sup> ChM :  
P.  
*Pête encore.*
- <sup>ee</sup> ChM : Hé que fais tu là vilain pourceau  
PEF : Que fais-tu donc là vilain pourceau ?
- <sup>ff</sup> ChM : Eh dame, on ne sais comment faire, tu me dis  
PEF : Eh dame ; tu es bien difficile ; on ne sait comment faire avec toi, tu me dis

- 
- gg ChM, PEF : Je veux dire
- hh ChM : ho ça ! puisque tu le veux entrons en matière  
PEF : Ho ça, puisque tu le veux, entrons donc en matière.
- ii PEF Messieurs, depuis que le grand Cardinal de Richelieu
- jj PEF : a tiré l'Académie de cette profonde
- kk PEF : je ne prétends point vous ennuyer par des losanges
- ll PEF : Dis donc des louanges
- mm PEF : Louanges soit. Je veux d'abord vous fourbir une occasion
- nn PEF : t'imagines tu
- oo ChM : Eh oui l'un vaut l'autre, c'est tout un, de par tous les Diables, ne m'interromps donc plus.  
PEF : l'un ne vaut-il pas l'autre ? C'est tout un.
- pp PEF : trois choses à vous proposer.
- qq PEF : de vouloir bien sentir
- rr PEF : j'ai une grande crapule sur cette façon
- ss PEF : On dit quelquefois entre deux selles le cul à terre, et je maintiens
- tt ChM : parce que des gens qui n'ont point étudié, (car a cause du rapport qu'il y a des selles que l'on pousse, aux selles où l'on est assis, et qu'il y est parlé de cul) on pourrait croire que l'on se serait assis  
PEF : car à cause du rapport qu'il y a entre les selles que l'on pousse, et les selles sur lesquelles on s'assied, outre qu'il y est parlé du cul, on pourrait croire qu'on serait assis
- uu PEF : qu'on dit
- vv PEF : ressemble trop à merde
- ww PEF : putrifier votre dictionnaire
- xx PEF : Putrifier, dis donc purifier
- yy ChM : faire des torche-cul  
PEF : qu'à torcher le cul
- zz PEF : Voilà qui va bien, tu n'as qu'à aller te faire recevoir, tu pourrais bien en même temps recevoir quelques coups de bâton.  
ChM : quelques coups de bâtons
- aaa PEF : Bon ! je n'en aurais pas plus que tant d'autres delà dedans qui en méritent, et auxquels on n'en donne point.
- bbb ChM : De Malézieux on compte les exploits/ Tous très fameux
- ccc ChM : Mais celui ci
- ddd ChM : En vingt façons se transforme à la fois/ D'un Chancelier
- eee ChM : et débite
- fff ChM : Le Soir monté sur un tréteau de bois
- ggg ChM : Ou : Du Savoyard\* il emprunte l'air et la voix  
\*Ce Savoyard fameux Chantre du Pont Neuf.
- hhh ChM : Fait Tabarin, Brioché
- iii ChM : Tous ces héros
- jjj ChM : Le Chancelier... Il fait le diable à quatre
- kkk ChM : Exerçant un si beau métier
- lll ChM : Chanson sur l'air de Joconde
- mmm ChM : Et je sais
- nnn ChM :

#### Chanson

#### Sur l'air de Mais.

On fit jouer les mêmes Marionnettes de M<sup>r</sup>. de Malézieux à l'hôtel de Tresmes, en présence de M<sup>r</sup>. le Duc de Bourbon, fils du Prince de Condé, où le président de Mesmes fut tourné en



---

ridicule, pour se venger il fit les couplets suivants. On dit que Mr. le Duc fit après la chanson  
*Juge qui te déplace*, qu'il donna sous le nom de Rousseau.

À Messieurs de l'Académie

<sup>ooo</sup> ChM : Que l'on vous joue

<sup>ppp</sup> ChM ajoute une note : \* Elle est ci devant.

<sup>qqq</sup> ChM : Chanson

Sur l'air de la *Sénéchalle*

Contre l'affiche ci devant.

<sup>rrr</sup> ChM : Nota. Ces vers ne sont point de la chanson ci dessus, attendu qu'il n'y a que 6 vers à ce couplet et qu'à celui ci il y en a 8.

<sup>sss</sup> ChM : et Dangeaux

<sup>ttt</sup> ChM : Quatre ou cinq fois le mois

Maintes et maintes sottises

<sup>uuu</sup> ChM : Sur l'air Mon cher Chevalier que je t'aime.

Mr. de Malézieux fit jouer chez madame la duchesse du Maine à Sceaux des marionnettes, où il y avait quelques railleries sur l'Académie. On excepta Mr. de Mesmes premier Président, qui y fut fort loué. Voyez ci devant

<sup>vvv</sup> ChM ajoute une note : à M<sup>r</sup>. le Duc du Maine

<sup>www</sup> ChM : c'est

<sup>xxx</sup> ChM : Ou de Crecy ou de Dangeau

<sup>yyy</sup> Vers manquant dans le *Chansonnier de Maurepas*.

<sup>zzz</sup> ChM : Chanson

Sur l'air : *Il a battu son petit frère*.

Sur le même sujet que les précédentes.

<sup>aaaa</sup> La chanson figure en deux variantes dans le recueil de Maurepas, une identique à celle de la *Relation de la querelle*, l'autre avec quelques variantes :

Chanson

Sur l'air du *Cher Chevalier que je t'aime ou Terrible en paix*

Condé tu gagnais des batailles

Tu forçais lignes et murailles

Ton petit fils plus modéré

Compose avec soin des sornettes

Trop content d'être déclaré

General des marionnettes

<sup>bbbb</sup> ChM : Chanson

Sur l'air de *Joconde*.

À noter aussi la glose ajoutée dans le *Chansonnier* au mot « prince » : le duc de Bourbon.

<sup>cccc</sup> ChM : Ceux qui du dieu portent l'arc et la lyre ;

Ceux

Qui de tout savent instruire

<sup>dddd</sup> ChM : Chanson

Sur l'air du *Confiteor*

<sup>eeee</sup> Glose dans ChM : Potier Duc de Gesvres

<sup>ffff</sup> ChM : Sur ce que M<sup>r</sup>. de Malézieux parut habillé en Apollon le mardi gras 1705 à un bal que donnait madame la duchesse du Maine à Sceaux ; qui avec 8 personnes de sa Cour était habillée en Muse.

<sup>gggg</sup> ChM : épigramme sur l'entrée de Malézieux à l'Académie, à la réception de monsieur l'évêque de Soissons.

<sup>hhhh</sup> ChM : l'explication manque, elle est remplacée par un simple titre : *Affiche*